



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2022-02-01/31
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

...

SEANCE
DU 1 FÉVRIER 2022

...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20220201-asb-2210231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2022

L'An deux mille vingt-deux, le 01 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 26 janvier 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de MONSIEUR GUY LEFRAND, Président.

M. Rémi PRIEZ, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETZAZAOUI Driss, M GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEAU Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M JEANNE Emeric, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, M BARRAL Fernand, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stéphane, M CRISTOBAL Florent, M DE LANGHE Christian, M DULONDEL Michel, M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noël, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEON Patricia, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cédric, M MAILLARD Jean-Marie, M MAMMERI Rachid, Mme MARAGLIANO Francine, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, M PIERES Patrick, Mme RIVIERE Eveline, M ROUSSEL Cédric, M SAULNIER Robin, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, Monsieur DANTANT Stéphane suppléant(e) de Madame GUESNET Séverine.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Rosine COULONG a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Noël GRIPPON, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Monsieur Didier CRETOT a donné pouvoir à Monsieur Emeric JEANNE, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAU, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Madame Dominique SAUVE a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAU, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Monsieur

Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Gérard ASMONTI a donné pouvoir à Monsieur Didier SCHALLER, Monsieur Geoffrey CUFFAUX-CLAMAMUS a donné pouvoir à Monsieur Christophe CARRETTE, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Brigitte RAMETTE a donné pouvoir à Monsieur Amaud MABIRE, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Monsieur Abde ZAYANI a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Madame Francoise LUVINI, Monsieur Jean-Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Monsieur Laurent CORNE a donné pouvoir à Monsieur Patrick PIERES, Monsieur Guillaume ROUGER a donné pouvoir à Madame Isabelle COLLIN, Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC a donné pouvoir à Madame Carine BONNARD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200071454-20220201-asb-2210231-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/02/2022

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame DURANTON Nicole, Madame REVEL Ketty, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur MOMPER Jean-Luc,



Accusé de réception
027-200071454-20220201-19484-DE-1-1.
Date de télétransmission : 02/02/22.
Date de réception préfecture : 02/02/22.
Date d'affichage :
03/02/22.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20220201-asb-2210231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2022

FINANCES

Budget primitif EPN 2022

Après avoir entendu, le Vice-président de la Commission Finances, précisant que le Budget est présenté par chapitre et article, le Président ouvre le débat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1 et suivants,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Budget primitif 2022, arrêté à la somme, en dépenses, de 216 915 138 € se répartissant comme suit :

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	45 304 686	92 384 463	137 689 149
SERVICE DES EAUX	10 330 134	13 486 552	23 816 686
SERVICE ASSAINISSEMENT	15 278 394	11 347 063	26 625 457
SPANC	31 900	369 504	401 404
MOBILITES	3 307 045	18 405 626	21 712 671
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	315 828	411 227	727 055
LA CROIX PRUNELLE (budget economie ex-CCPN)	87 916	312 894	400 810
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES	74 655 903	136 717 329	211 373 232
ZONES D'ACTIVITES HTVA	1 218 634	2 508 252	3 726 886
ZAC DU LONG BUISSON 1	125 000	935 000	1 060 000
ZAC DU LONG BUISSON 2	230 000	547 250	777 250
ZAC DU LONG BUISSON 3	0	0	0
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	0	370	370
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	852 271	879 116	1 731 387
ZA GAUVILLE PARVILLE	0	4 859	4 859
ZA DE MISEREY	2 000	2 000	4 000
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	9 363	139 197	148 560
ZAC DES VIGNES-DROISY	0	460	460
ZONES D'HABITAT HTVA	258 000	1 557 020	1 815 020
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	258 000	1 556 000	1 814 000
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	0	1 020	1 020
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	1 476 634	4 065 272	5 541 906
TOTAUX	76 132 537	140 782 601	216 915 138

ADOPTÉ

Le Président d'Evreux Portes de Normandie



Guy LEFRAND

Avis favorable de la commission Finances (13/01/22)

Conseil communautaire du 1 février 2022

027-200071454-20220201-asb-2210231-DE

Réception par le préfet : 14/02/2022

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200071454-20220201-asb-2210231-DE
Accusé de réception
Réception par le préfet : 14/02/2022

Le budget primitif retrace les prévisions et les autorisations de dépenses et de recettes au titre de l'exercice, comme le prévoit l'article 7 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Ce budget a fait l'objet d'un travail d'optimisation des dépenses, en fonctionnement comme en investissement, afin de poursuivre les projets d'investissement tout en préservant la santé financière de l'établissement public.

En termes d'objectifs, ce budget est caractérisé par les points suivants :

- investissement élevé en faveur de l'attractivité du territoire
- soutien aux communes membres
- Maintien de la qualité du service public.

En termes de gestion :

- Maîtrise des charges à caractère général et de personnel ;
- Maîtrise de l'endettement.

Le budget primitif consolidé est présenté équilibré en ses deux sections de la façon suivante :

Section de fonctionnement	140 782 601 euros
Section d'investissement	76 132 537 euros
Total	216 915 138 euros

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	45 304 686	92 384 463	137 689 149
SERVICE DES EAUX	10 330 134	13 486 552	23 816 686
SERVICE ASSAINISSEMENT	15 278 394	11 347 063	26 625 457
SPANC	31 900	369 504	401 404
MOBILITES	3 307 045	18 405 626	21 712 671
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	315 828	411 227	727 055
LA CROIX PRUNELLE (budget economie ex-CCPN)	87 916	312 894	400 810
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES	74 655 903	136 717 329	211 373 232
ZONES D'ACTIVITES HTVA	1 218 634	2 508 252	3 726 886
ZAC DU LONG BUISSON 1	125 000	935 000	1 060 000
ZAC DU LONG BUISSON 2	230 000	547 250	777 250
ZAC DU LONG BUISSON 3	0	0	0
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	0	370	370
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	852 271	879 116	1 731 387
ZA GAUVILLE PARVILLE	0	4 859	4 859
ZA DE MISEREY	2 000	2 000	4 000
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	9 363	139 197	148 560
ZAC DES VIGNES-DROISY	0	460	460
ZONES D'HABITAT HTVA	258 000	1 557 020	1 815 020
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	258 000	1 556 000	1 814 000
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	0	1 020	1 020
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	1 476 634	4 065 272	5 541 906
TOTAUX	76 132 537	140 782 601	216 915 138

Il s'agit du sixième budget de l'EPN, et du cinquième budget avec 74 communes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20220201-asb-2210231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2022

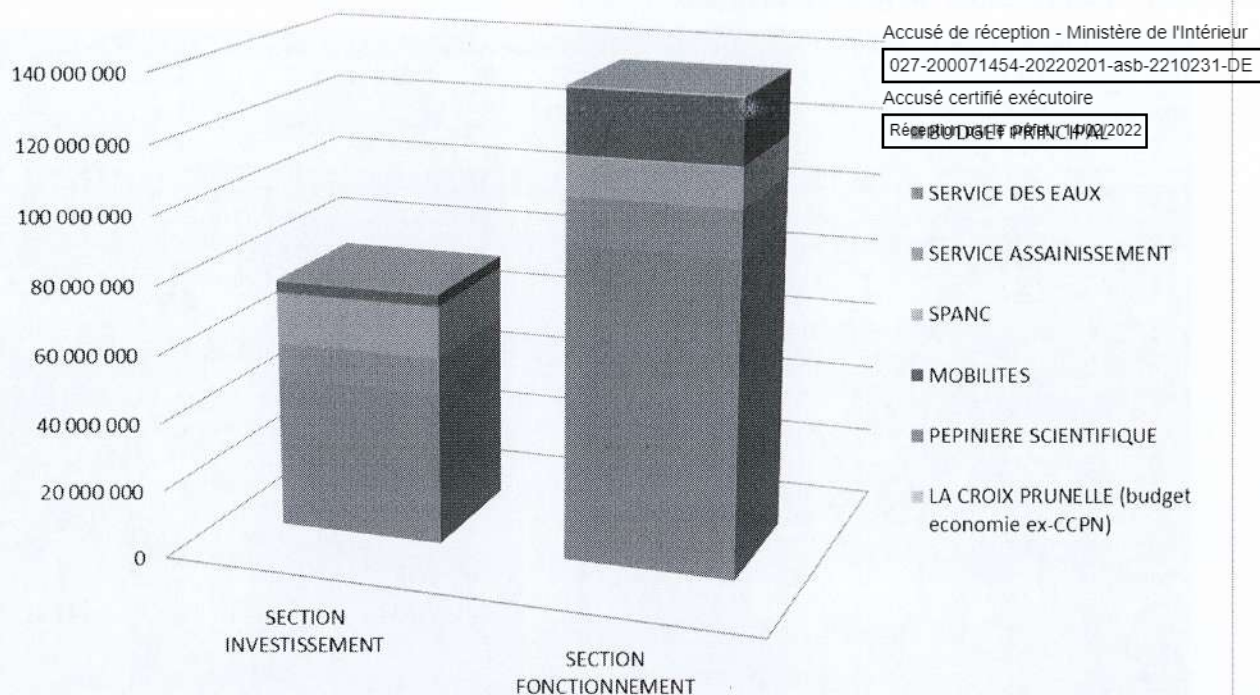
Le budget d'EPN est constitué :

- d'un budget principal dans lequel sont inscrites les dépenses et **recettes des compétences** relevant des services publics administratifs, tels que la gestion des déchets, la voirie, l'urbanisme, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'action économique, les équipements sportifs (piscine et hippodrome) les musées, les structures d'accueil de la petite enfance, et du conservatoire à rayonnement départemental ... Ce budget principal porte également la plupart des charges d'administration générale : la masse salariale des services dits « fonctionnels » (comme les ressources humaines, les finances, l'informatique...), les moyens administratifs (locaux, informatique, téléphonie, assurances...).
- de trois budgets annexes de services publics industriels et commerciaux (SPIC) : l'eau, l'assainissement collectif, le SPANC (service public de l'assainissement non collectif). Ces trois SPIC doivent être financés par leurs propres ressources, c'est-à-dire les ventes d'eau et de services, les redevances perçues sur les usagers, et les subventions affectées. Ils ne peuvent pas être subventionnés par le budget principal. Ils reversent au budget principal une quote-part de frais généraux au titre des locaux et moyens administratifs qu'ils utilisent, et du travail des services fonctionnels réalisé à leur bénéfice (gestion des ressources humaines, des finances et de la comptabilité, des marchés publics...). Ils se voient également facturer les services que leur rend le garage communautaire,
- du budget annexe « mobilités », dont la principale ressource est le versement transport dû par les employeurs. Ce budget annexe est susceptible de percevoir des participations du budget principal,
- du budget annexe de la pépinière scientifique, qui isole les dépenses et recettes relatives à ce bâtiment localisé sur la commune de Miserey. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- du budget annexe La Croix Prunelle (ex-Economie de la CCPN), qui isole les dépenses et recettes relatives à l'activité économique de l'ex-CCPN. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- de onze budgets annexes retraçant les opérations d'aménagement de zones d'activité ou d'habitat. Ces budgets font l'objet de modalités de suivi comptable particulières réglementairement fixées. Ils doivent être clôturés lorsque les opérations d'aménagement sont achevées ou abandonnées après étude.

Hors zones d'activités, le budget consolidé (c'est-à-dire la somme du budget principal et des différents budgets annexes) s'élève à 74 655 903 euros en investissement (63 410 608 € en 2021) et 136 717 329 euros en fonctionnement (131 595 977 € en 2021).

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	45 304 686	92 384 463	137 689 149
SERVICE DES EAUX	10 330 134	13 486 552	23 816 686
SERVICE ASSAINISSEMENT	15 278 394	11 347 063	26 625 457
SPANC	31 900	369 504	401 404
MOBILITES	3 307 045	18 405 626	21 712 671
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	315 828	411 227	727 055
LA CROIX PRUNELLE (budget economie ex-CCPN)	87 916	312 894	400 810
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES	74 655 903	136 717 329	211 373 232

Budget consolidé hors budgets annexes de zones



1 Budget Principal

1.1 L'équilibre général

L'équilibre général du budget principal s'établit de la façon suivante (en €):

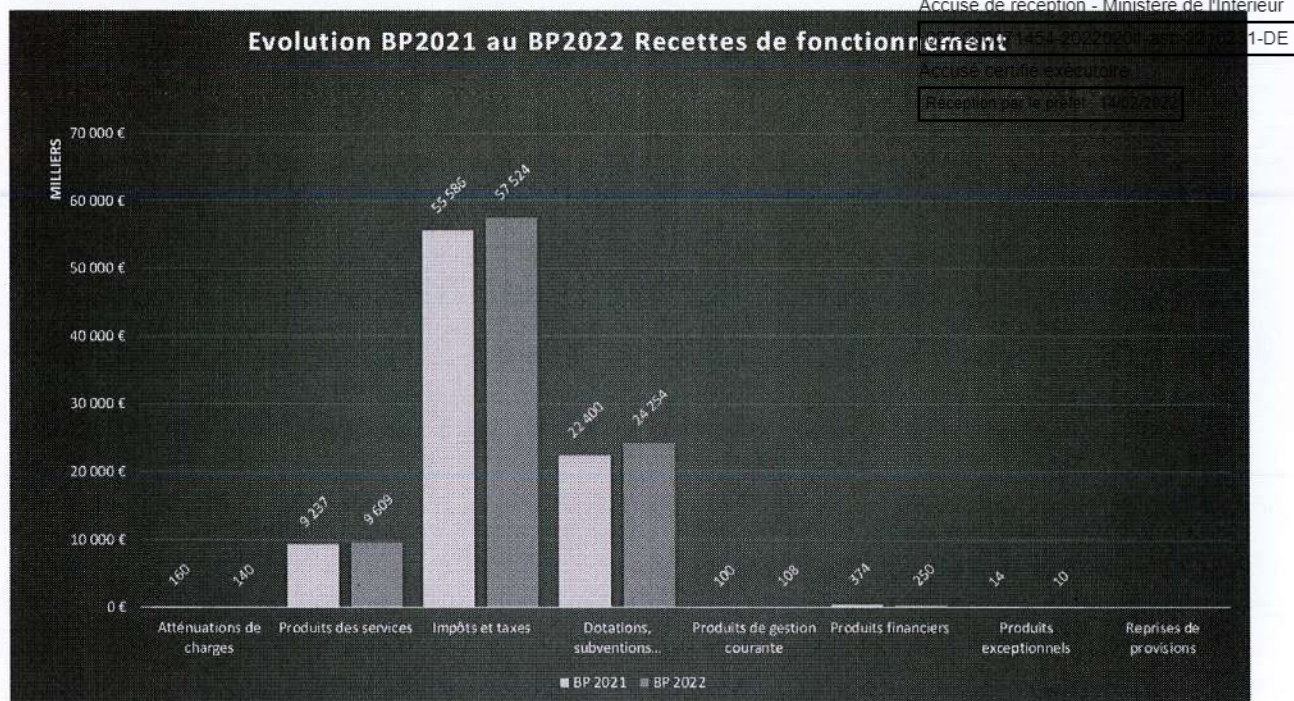
Dépenses réelles d'investissement	30 880 646 €
Recettes réelles d'investissement (principalement subventions)	3 349 609 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et autres recettes d'investissement	2 500 000 €
besoin de financement des investissements	25 031 037 €
remboursement du capital de la dette	8 733 334 €
total besoin de financement de la section d'investissement	33 764 371 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	91 893 757 €
Dépenses réelles de fonctionnement	82 822 588 €
Autofinancement brut	9 071 169 €
nouveaux emprunts nécessaires à l'équilibre	24 693 202 €
Décomposition de l'autofinancement	
<i>dotation nette aux amortissements</i>	<i>6 296 894 €</i>
<i>virement complémentaire</i>	<i>2 774 275 €</i>

1.2 La section de fonctionnement

1.2.1 Les recettes de fonctionnement

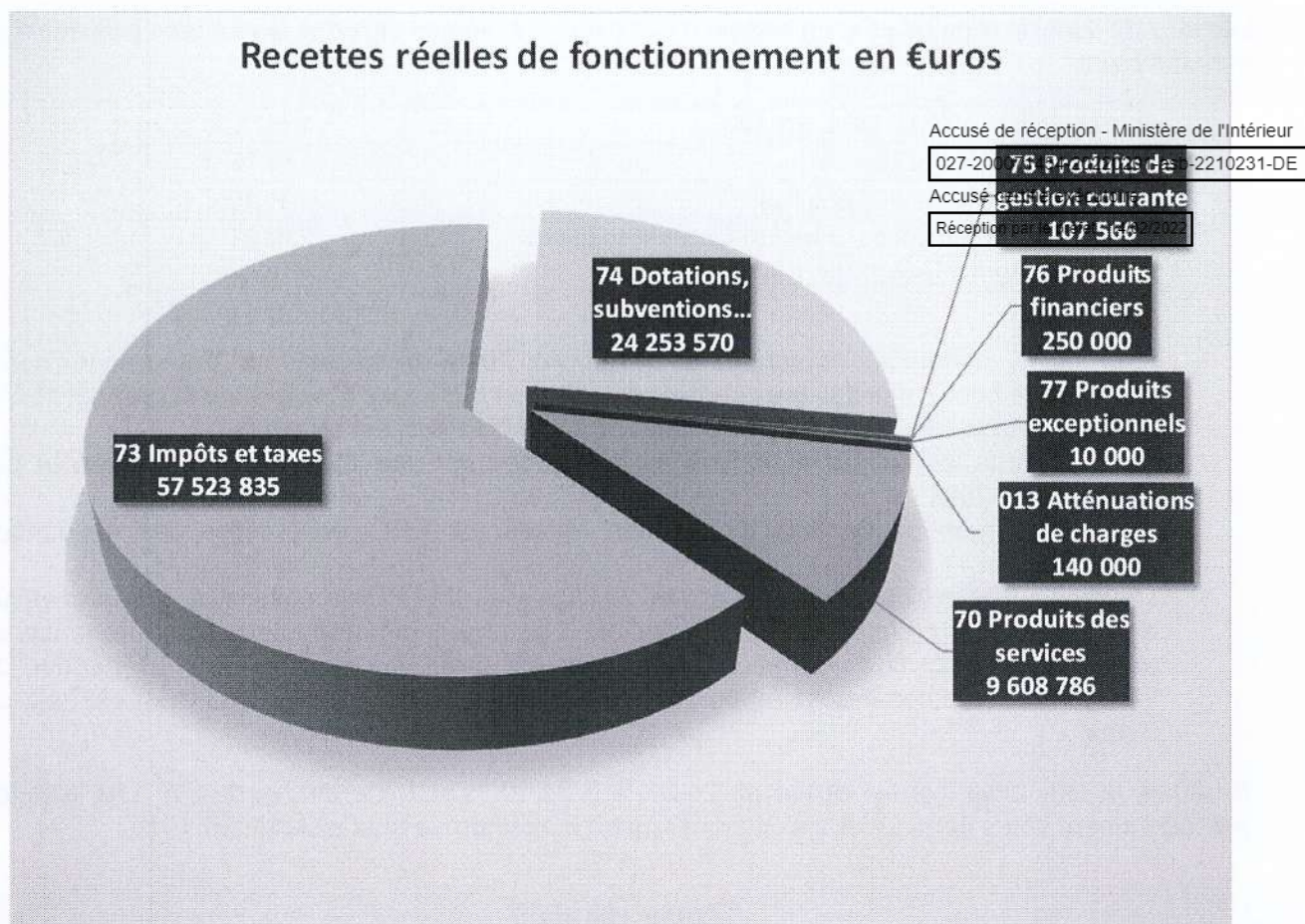


Les recettes réelles d'EPN sur le budget principal progressent de +4.58 % avec un accroissement de 4 023 k€.

A noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, EPN reprend la gestion du SICOSSE impactant le budget 2022 avec +902 k€ en recettes et 915 k€ en dépenses (charges à caractère général et de personnel).

Recettes réelles					
Chapitre		BP 2021	BP 2022	Variation	% de variation
013	Atténuations de charges	160 000	140 000	- 20 000	-12,50%
70	Produits des services	9 236 780	9 608 786	372 006	4,03%
73	Impôts et taxes	55 585 683	57 523 835	1 938 152	3,49%
74	Dotations, subventions...	22 399 822	24 253 570	1 853 748	8,28%
75	Produits de gestion courante	100 460	107 566	7 106	7,07%
76	Produits financiers	374 000	250 000	- 124 000	-33,16%
77	Produits exceptionnels	14 100	10 000	- 4 100	-29,08%
78	Reprises de provisions				
Total		87 870 845	91 893 757	4 022 912	4,58%

Recettes réelles de fonctionnement en Euros



L'ensemble des recettes au titre des « Impôts et taxes » et des « Dotations et subventions » représente 81 777 405 € soit 89 % des recettes réelles de fonctionnement.

M14 / M57	73 IMPOTS ET TAXES (en K€)	BP 2021	BP 2022
73211	FISCALITE REVERSEE ATTRIBUTION DE COMPENSATION	0	0
7351	FRACTION COMPENSATOIRE TFPB ET TH	0	12 213
7331/73133	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	15 203	15 430
73136	TAXE GEMAPI	0	1 800
731721	TAXE DE SEJOUR	0	105
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES	25 150	12 248
73221	RVST FISCALITE FNGIR	5 720	5 720
73223/732221	FONDS DE PEREQUATION RESSOURCES INTERCOMMUNAL	1 449	1 450
7318/7328	AUTRES FISCALITES	8	42
73112	CVAE	6 100	6 656
73113	TASCOM	1 656	1 550
73114	IFER	299	311
TOTAL CHAPITRE 73		55 586	57 524

A compter du 1^{er} janvier 2022, EPN a mis en place une nouvelle taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations pour un montant d'1,8 M€.

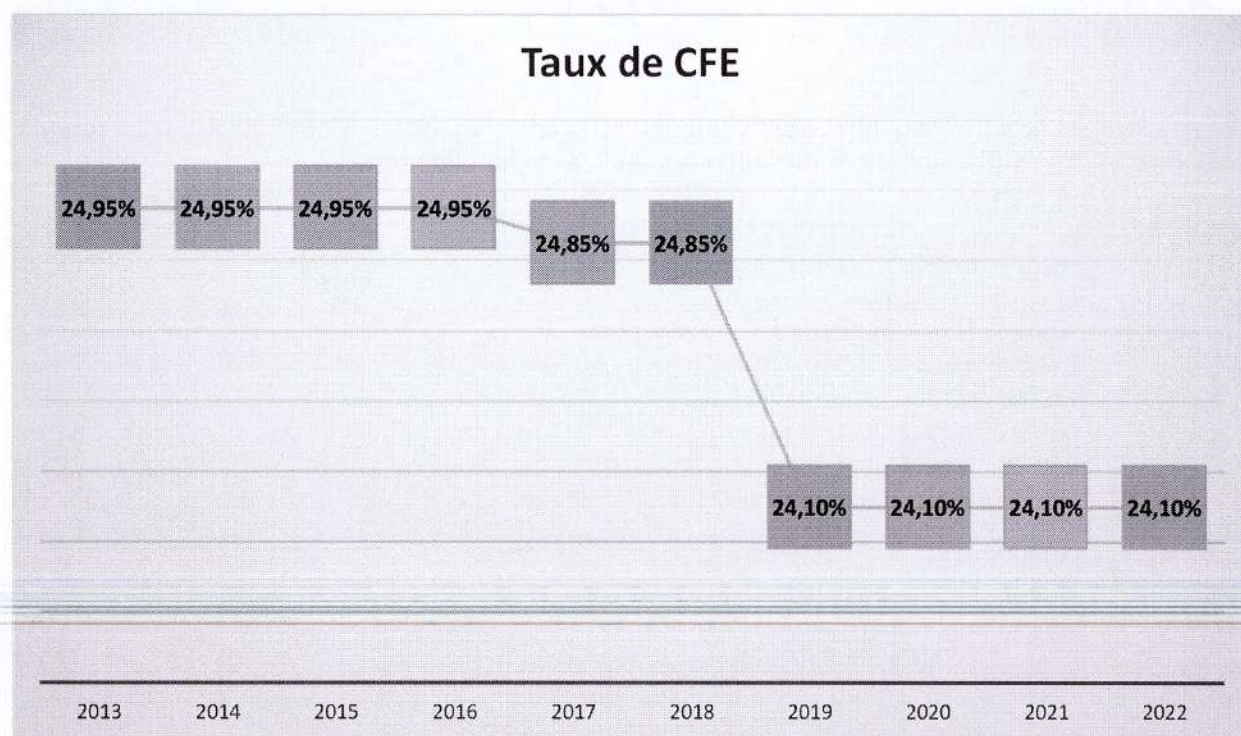
L'évolution des bases fiscales de TFB, TFNB, TEOM repose sur un coefficient de revalorisation forfaitaire de +1,8 % (inflation estimée par la Banque de France qui sera ajusté lors du vote du BS).

Les taux de fiscalité retenus pour ce budget d'EPN sont les mêmes taux que les années précédentes et notamment :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX	ACTES
Taxe sur le Foncier bâti	2,98 %	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 027-600671454-20220201-asb-2210231-DE
Taxe sur le Foncier non bâti	7,39 %	Accusé certifié exécutoire
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	8,82 %	Reception par le préfet : 14/02/2022
Cotisation Foncière des Entreprises	24,10 %	

- Pour les 12 communes rattachées au 1er janvier 2018, un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur 12 ans des taux de taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB), et taxe foncière sur la propriété non bâtie (TFPNB) est en cours.
- Concernant la taxe d'habitation, elle est remplacée par une fraction de TVA reversée par l'Etat depuis 2021.
- Les seules recettes de taxe d'habitation reçues par EPCI sont celles des résidences secondaires.
- L'extension de périmètre au 1er janvier 2018 laissait à l'EPCI la possibilité d'un processus de convergence progressif sur ce taux cible. Le conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'un dispositif d'unification progressive (de droit) des taux de CFE. La période de lissage selon les communes (et conformément à l'article 1638 quater I du CGI) est de 2 ou 3 ans.

En 2019, le taux cible fixé est passé de 24,85 % à 24,10 % soit une baisse de 3%. Les lissages précédemment votés continuent à s'appliquer jusqu'à atteindre le taux cible de 24,10 %.



Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à l'occasion de sa création, EPN a fixé 2 zones de TEOM avec les taux suivants :

Territoire de l'ex-GEA	12,15 %
Territoire de l'ex-CCPN	20,76 %

Le conseil communautaire a décidé de geler à compter du 1er janvier 2017, les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères précédemment appliqués sur les anciens territoires de la CCPN et du GEA (jusqu'en 2024).

Dans le cadre de l'intégration des 12 communes issues de 3 territoires différents, le Conseil Communautaire a décidé, le 19 décembre 2017 de créer trois nouvelles zones au 1er janvier 2018 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200071454-20220201-asb-2210231-DE

ex territoire de l'intercommunalité de Normandie Sud	17,51 %	Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 14/02/2022
commune de Mouettes	15,25 %	
communes de Jouy sur Eure et Fontaine sous Jouy	13,26 %	

Le conseil communautaire a décidé de geler les taux de la TEOM sur ces 3 zones (jusqu'en 2024).

FNGIR (fonds nationaux de garantie individuelle de ressources) : dispositif compensant les pertes de recettes constatées après réforme et après prise en compte de la DCRTP. Les fonds nationaux de garantie individuelle de ressources sont au nombre de trois et sont alimentés par les recettes des collectivités gagnantes de la réforme. Le montant escompté en 2022 est stable par rapport à celui de 2021.

Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux et des communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA) est supérieur à 90 % du PFIA moyen national. Le produit du fonds est reversé aux ensembles intercommunaux et communes isolées classées en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu moyen par habitant et de leur effort fiscal.

Le chapitre 74 « Dotations, Subventions » s'élève à 24 253 570 € et se compose principalement de :

M14 / M57	73 IMPOTS ET TAXES (en K€)	BP 2021	BP 2022
7478/74788	AUTRES ORGANISMES	4 110	4 279
74126/741126	DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPTS DE COMMUNES	10 263	10 064
74124/741124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	2 430	2 411
748313/748312	DOTATION COMPENSATION REFORME TP	3 150	3 100
748314/748314	DOTATION UNIQUE DES COMPENSATIONS SPECIFIQUES A TP	0	0
74833/74832	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	203	1 883
74834/74833	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	30	183
74835/74834	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	776	0
744	FCTVA	0	10
74	AUTRES DOTATIONS	1 437	2 322
TOTAL CHAPITRE 74		22 400	24 254

La dotation d'intercommunalité devrait passer de 2 430 000 € au BP 2021 à 2 411 004 € en 2022 (montant notifié en 2021).

La DCRTP est une dotation budgétaire, à la charge de l'État, compensant les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle. Le montant devrait baisser de 50 000 € passant de 3 150 000 € au BP 2021 à 3 100 000 € en 2022 (montant notifié en 2021).

La dotation de la compensation part salaire, étant soumise à un écrêtement de la part de l'Etat au titre de la contribution au redressement des finances publiques, devrait baisser de 199 612 €, passant de 10 263 000 € à 10 064 388 €.

En raison de la compensation suite à la réforme sur l'évolution des bases fiscales des locaux industriels, les allocations compensatrices passent de 203 436 € au BP 2021 à 1 833 044 € en 2022 (passage d'une recette fiscale, chapitre 73, en allocation compensatrice, chapitre 74).

Les autres dotations pour un montant de 2 322 356 € sont notamment constituées de :

	Montant
CONTRAT DE VILLE	259 440 €
DEVELOPPEMENT DURABLE - CLIMAT	17 000 €
EMPLOI	11 005 006 €
SPORT (Hippodrome, Sicosse)	905 496 €
MUSEE	96 910 €
PLIE (PLAN LOCAL PLURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI)	173 672 €
EVENEMENTIEL	15 800 €
CONSERVATOIRE A RAYON DEPARTEMENTAL	117 000 €
RESSOURCES HUMAINES	40 500 €
MOYENS GENERAUX	15 910 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	127 600 €
PREVENTION SURETE	50 000 €
TRAITEMENT DE DECHETS	70 000 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	258 978 €
PLUVIAL	64 000 €
TOTAL	2 322 356 €

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur
71454-20220201-asb-2210231-DE
Certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/02/2022

Les autres dotations augmentent en raison de la reprise du SICOSSE à compter du 1er janvier 2022 pour un montant de 897 996 €.

Les autres recettes réelles s'élèvent à 10 116 352 € et se déclinent de la façon suivante :

- Le Chapitre 70 « Produits des services » se décompose ainsi (en k€) :

Les produits des services augmentent de 372 006 € entre 2021 et 2022 pour atteindre 9 608 786 € en raison de la remise à plat de la convention de mutualisation et des frais de refacturation du budget principal vers les budgets annexes.

Libellé	BP 2021	BP 2022	Variation
Remboursement de frais par les communes membres du GFP (courrier et frais postaux, défense incendie, convention entretien, pluvial/Gémapi)	631 480	845 186	213 706
Petite enfance : Redevances et droits des services	904 400	959 700	55 300
Culture : Redevances et droits des services à caractère social	131 000	131 000	-
Entrées et abonnements (événementiel)	40 000	40 000	-
Entrées et abonnements (jeunesse et sport)	290 000	292 500	2 500
Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP (y compris frais de formation et mise à disposition)	5 158 900	5 240 000	81 100
Redevance spéciale pour enlèvement des ordures ménagères	600 000	600 000	-
Redevance pour enlèvement des déchets industriels	440 000	320 000	- 120 000
Refacturation garage	410 000	490 000	80 000
Revente de composteurs aux particuliers	6 000	6 000	-
Refacturation, des frais de gestion aux budgets annexes	480 000	642 400	162 400
Remboursement de charges et autres produits des services (frais la pépité service emploi/insertion)	5 000	2 000	- 3 000
Autres produits des services (aire d'accueil des gens du voyage)	130 000	30 000	- 100 000
Autres produits des services (tourisme)	10 000	10 000	-
total	9 236 780	9 608 786	372 006

- Le chapitre 013 « Atténuations de charges » s'élève à 140 000 € et concerne d'une part les indemnités journalières et d'autre part les aides perçues dans le cadre des chantiers d'insertion.

- Le chapitre 75 « Produits de gestion courante » s'élève à 107 566 € dont notamment :
 - 57 856 € de revenus des immeubles,
 - 30 000 € de produits de gestion courante issus des travaux réalisés hors compétence par le service Voirie
 - 3 500 € de redevance versée par Qpark pour les parkings de l'hôtel de ville et de la gare
- Le chapitre 76 « Produits financiers » est estimé à 250 000 € et correspond à la part des dividendes dégagés du résultat de l'exercice 2021 attachée à la participation au capital de la SPL Transurbain,
- Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » est estimé à 10 000 € pour des annulations de mandats sur exercice antérieur.

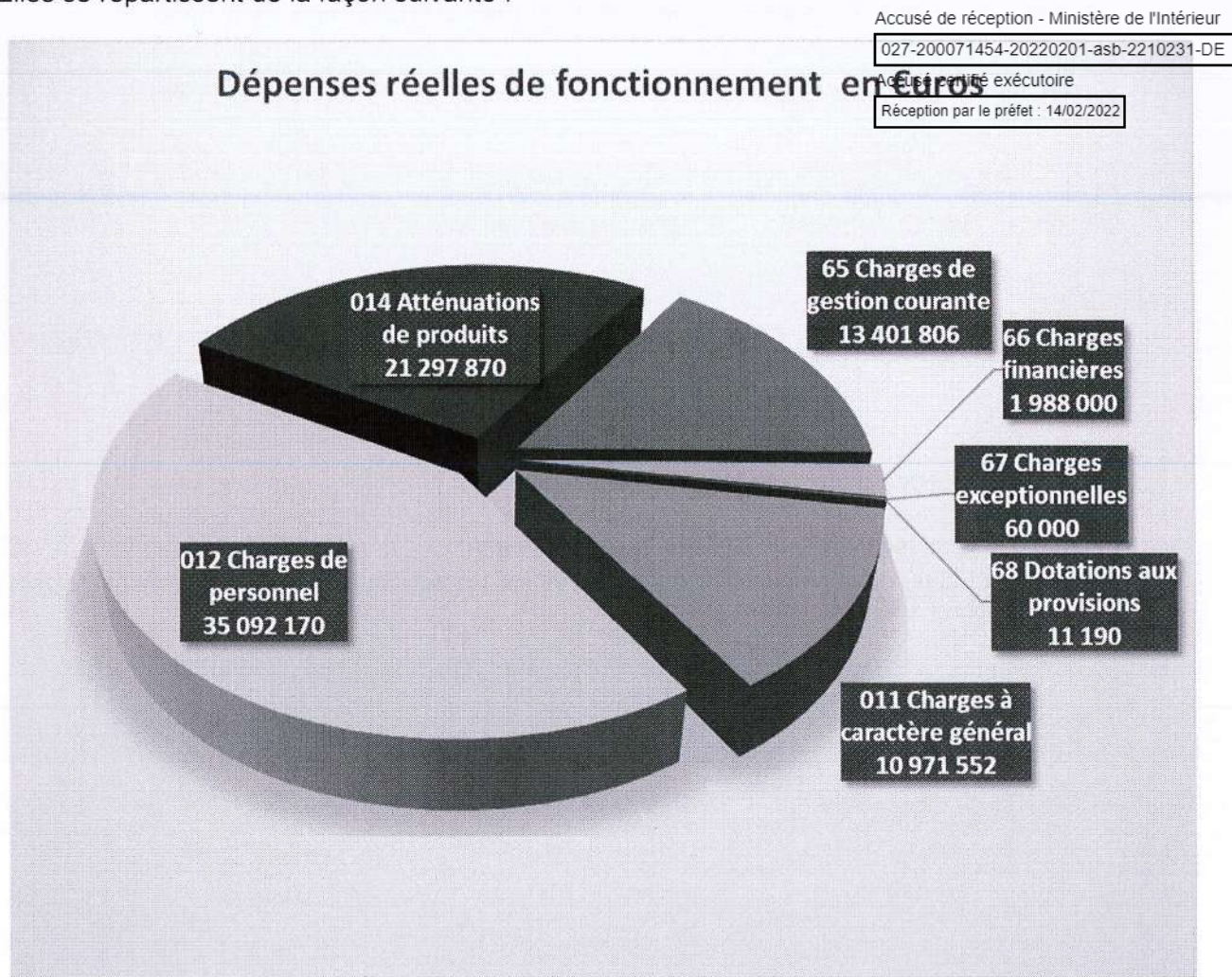
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 027-200071454-20220201-asb-2210231-DE
 Réception par le préfet : 14/02/2022

Les recettes d'ordre s'élèvent à 490 706 € :

- 400 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie
- 90 706 € au titre des amortissements pratiqués sur les subventions d'équipement transférables (subventions aide à la pierre).

1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Elles se répartissent de la façon suivante :



Les **atténuations de produits (chapitre 014)** correspondent aux versements aux communes.

Les versements aux communes sont les attributions de compensation (AC) versées ainsi que les dotations de solidarité communautaire (DSC). Au cours de l'exercice 2019 un travail approfondi de refonte du système de péréquation a été mené, pour conduire à l'application dès 2020 de ce nouveau système. En 2022, le montant provisoire des AC est ajusté à 20 912 870 € (montant équivalent à 2021).

La dotation de solidarité communautaire a également été revue en 2019 dans le cadre du travail de refonte du système de péréquation. Un nouveau mode de calcul de cette DSC incluant les 74 communes a été établi. L'enveloppe de 2020 est maintenue pour 2022 à 375 000 €.

Le chapitre 011, charges à caractère général, s'élève à 10 971 552 €. La baisse régulière des dotations de l'Etat oblige à réduire d'année en année les charges de fonctionnement. Ce budget a été construit dans un souci d'optimisation des charges à caractère général qui augmentent de 343 837 € par rapport au BP 2021 dont 224 100 € pour la reprise du SICOSSE.

Libellés		Montant en Euros	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	124 300	Energie : 118 000€
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	669 500	455 000€ pour les bâtiments de l'EPN, 45 000€ pour les gymnases du SICOSSE et 156 500€ pour l'éclairage public, 13 000€ pour les déchèteries
60613	CHAUFFAGE URBAIN	140 000	Energie

60621 /60622	COMBUSTIBLE / CARBURANTS	823 400	Ce poste est essentiellement constitué de carburant pour le garage : 820 000 €
60623	ALIMENTATION	101 235	Il s'agit essentiellement des dépenses du service Petite Enfance (63 335€) et du festival canoë à la porte (26 000€) 071454-20220201-asb-2210231-DE
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	3 000	Musée des instruments à vent
60631	FOURNITURE ENTRETIEN	53 000	Bâtiment : 25 000€ Garage : 20 000€ En par le préfet : 14/02/2022
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	61 050	Conservatoire à Rayonnement Départemental : 5 000€ Propreté : 9 500€ Informatique : 15 000€
60633	FOURNITURES DIVERSES DE VOIRIE	263 000	Travaux d'entretien de voirie
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	37 700	Piscine : 2 600€ Déchets : 12 000€ Propreté : 7 000€ Garage : 3 800€ Infrastructure : 5 000€ Sport : 3 000€ Petite enfance : 3 000€
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	16 500	Achats généraux
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	6 000	Musée : 3 500€ Crèches : 2 000€
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	4 000	Conservatoire à Rayonnement Départemental
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	664 965	Crèches : 62 175€ Piscine : 39 000€ Hippodrome : 14 000€ Garage : 350 000€ Déchets : 50 000€ Achat : 50 000€ Musée : 18 750€
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	2 582 572	Il s'agit principalement des contrats de prestations de services suivants: - achats: 195 600 € (nettoyage des locaux, numérisation et repro externe, location entretien vêtements de travail) - garage: 20 000 € - évènementiel: 200 000 € (dont 100 000€ pour le festival CSALP) - Petite enfance : 101 659€ (repas crèches, prestations sports, spectacles...) - déchets: 1 423 000 € (marché de collecte de verre, location de bennes et ménage des locaux, collecte en porte à porte, vidage des containers de collecte...) - Energie : 143 000€ (marché Dalkia) - DSI: 141 950€ - Prévention et sûreté : 120 000€ (aide d'accueil Guichainville) - Emploi : 46 700€ -Commerce : 45 000€ (Rencontre afterwork et plan commerce)
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	46 700	Location réserve musée pour 19 200 € Location SAIEM RSP (MSAP) : 7 200€ Loyer crèche Val David : 3 600€ Location d'espace DEVECO pour 1 000 € Location immobilière SICOSSE pour 11 500€

61358	LOCATIONS MOBILIERES	139 800	Les locations mobilières concernent notamment: - l'administration: location photocopieurs pour 15 000 € Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur - location d'instrument de piano Steinway pour 8 000 € Accusé certifié exécutoire - les déchets: location de camion BOM pour 35 000 € - Communication/événementiel : festival CSALP, fêtes Normandes, location des scènes, sanitaires.... pour 74 400 €
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	29 171	Maîtrise foncière: charges locatives et de copropriété
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	30 000	Déchets: Entretien des espaces verts des déchèteries, des éco-points et du CET du Boulay Morin
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	46 500	Déchets: réparation d'usure suite dégradations et entretien périodique pour 8 000 € Garage: contrôle périodique des cuves et Apave obligatoire, Mise en place d'une collecte spécifique des déchets dangereux concernant le processus de recyclage pour 5 000€ Administration: Entretien quotidien du bâtiment pour 1 000 € Propreté : 2 000€ travaux d'aménagement Maison de la Propreté Sport : 30 000€ pour entretien terrains et gymnase du SICOSSE
615228	AUTRES BATIMENTS	18 000	Batiment : 10 000€ Travaux d'entretien des couvertures et des réseaux des divers bâtiments de l'EPN Energie : 8 000€ entretien bâtiments
615231	ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES	697 000	Espaces verts : entretien zones d'activités pour 300 000€ Propreté: entretien des espaces verts, des entrées de ville, des zones d'activités pour 84 000 € Pluviales: entretien des avaloirs et entretien des ouvrages des nouvelles communes pour 312 000 € Voirie: mise en sécurité de l'éclairage public, curage des fossés pour 1 000 €
615232	RESEAUX	146 000	Eclairage public : 145 000€ entretien et maintenance d'éclairage public et feux tricolores
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	258 400	Garage: diverses prestations extérieures sur véhicules pour 250 000 € Emploi : maintenance Bus pour l'emploi pour 4 300€
61558	ENTRETIEN ET REPARATION AUTRES BIENS MOBILIERES	37 150	CRD : 12 000€ Prévention et sûreté : 5 000€ Propreté : 5 000€ Crèches : 5 000€ Sport : entretien et réparation de matériel SICOSSE (9 000€) et hippodrome (1 000€)

6156	MAINTENANCE	919 040	Informatique: 325 340 € (maintenance logiciels et outils métiers) Déchets: 150 000 € Administration: 51 000 € (copies, imprimantes, matériel cuisine crèches.) Energie : 263 000 € contrat Dalkia chauffage, ascenseur et extincteurs Garage : 25 000 € (atelier, contrôle périodique et air de lavage) Propreté : 40 000 € (évacuation résidus de balayage et maintenance extincteurs) Sport : 51 100 € contrat de maintenance SICOSSE
6161	MULTIRISQUES	246 500	Juridique: assurances biens, responsabilité civile et véhicules
6168	PRIMES D'ASSURANCE	11 250	Musée: assurances dans le cadre de prêts pour des expositions temporaires
617	ETUDES ET RECHERCHES	147 000	Pluvial : 80 000 € Etude de gouvernance GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure Déchets : 12 000 € analyse des Lixiviats et eaux sur site Boulay Morin et déchèteries, contrôle périodique et Etude de sol de la Chapelle du Bois des Faulx et de Saint André de l'Eure Commerce : 40 000 € étude sur commerce de centre-ville Finances : 15 000 € d'études pour la fiscalité et l'optimisation de la TVA
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	20 260	Abonnement divers papier et numérique : - DEVECO : 9 000 € - Administration : 4 260 € - Crèches : 1 500 € - DRH : 2 500 € - Enseignement supérieur : 2 500 € (campus connecté)
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	133 000	DRH: formations pour 130 000 €
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	493 021	Communication/Evenementiel : 70 560 € Contrat De Ville (CDVI) : 115 461 € Attractivité: 100 000 € (fêtes Normandes, Saint Nicolas, fête Médiévale à Epieds) CRD: 12 000 € Emploi et relation entreprises: 5 000 € Informatique: 49 490 € DRH: 3 000 € PLIE: 100 000 € (marché d'accompagnement renforcé, marché en cours d'analyse et professionnalisation des équipes) Finances : 8 300 € (Finances active) Enseignement supérieur : 12 000 € (campus connecté)
62268	HONORAIRES	187 500	CRD: 30 000 € Petite enfance: 36 000 € DRH: 32 600 € Musée: 25 760 € Juridique: 6 500 € Prévention et sûreté: 2 500 €
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	11 000	Juridique
6228	DIVERS REMUNERATION D'INTERMEDIAIRE	3 000	Marketing territorial (Intervention d'influenceurs experts du monde économique)

6231	ANNONCES ET INSERTIONS	93 500	DRH: 20 000 € Commande publique: 15 000 € Communication: 36 000 € DEVECO marketing territorial: 14 000 € Musées: 23 000 € Accusé de réception par le préfet : 14/02/2022
6232	FETES ET CEREMONIES	87 200	Communication/Évènementiel : 49 800 € Cabinet : 24 500 €
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	8 000	DEVECO marketing territorial
6234	RECEPTIONS	2 900	Emplois : 1 400€ (salon entrepreneuriat au féminin) Enseignement supérieur : 1 000€ (campus connecté)
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	238 915	Déchets: 75 000 € Musées: 33 215 € Évènementiel festival CSALP: 10 500 € Communication : 80 000€ Opération renouvellement urbain: 15 200 €
6238	DIVERS	2 000	Emploi
6241	TRANSPORTS DE BIENS	12 000	CRD : 2 000€ déplacement de pianos Musée : 10 000€ transports œuvres
6247	TRANSPORT COLLECTIF	26 500	DRH : 22 500€ CRD : 4 000€ (transport élèves)
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	33 000	Frais de déplacement des agents
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	20 000	Administration
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	152 387	Abonnements téléphones fixes et mobiles
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	29 100	Frais bancaires festival CSALP (100 €) et Finances (29 000 €)
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	151 150	Climat : 24 000€ Informatique: 27 150 € DEVECO: 23 300 € Finances: 14 350 € DRH: 15 000€ Enseignement supérieur : 13 000€
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	157 300	Achats: 154 000€
62875	REMBOURSEMENT AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	141 800	Finances: 108 300€ Energie: 30 000€ Espaces verts: 3 500 €
62878	A D'AUTRES ORGANISMES	533 000	Déchets : 420 000€ Convention EPN APD relative aux déchèteries Finances : 105 000€ (taxe de séjour)
63512	TAXES FONCIERES	83 156	
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	15 000	Garage: frais de carte grise et taxes à l'essieu
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	14 130	CRD : 4 000€ (droits SACEM) Évènementiel festival CSALP : 8 500€ (droits SACEM)
Total dépenses		10 971 552	

Le chapitre 012, charges de personnel, a été construit à l'image du chapitre 011. Il s'élève à 35 092 170 € soit une hausse de 1 039 470 € par rapport au BP 2021 dont 600 000 € pour la reprise des charges de personnel du SICOSSE.

L'évolution des dépenses de personnel

Pour 2022, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 1% soit 313 685 € pour le budget principal EPN. Au global, tous budgets confondus (service des eaux, assainissement, mobilité et SPANC), le GVT est porté à hauteur de 357 969 €.

La structure des effectifs :

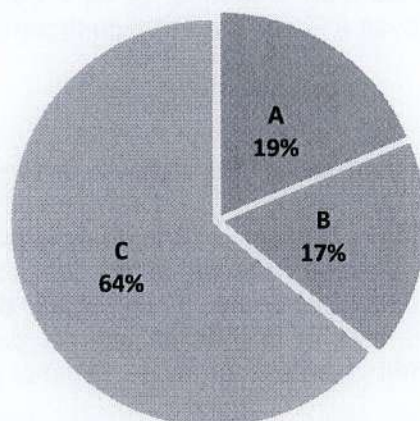
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20220201-asb-2210231-DE

En 2021, les effectifs d'Evreux Portes de Normandie comprenaient 759 agents sur des postes permanents, dont 437 femmes et 322 hommes. La filière technique est la plus représentée et représente 45% des effectifs.

Au 1^{er} janvier 2022, la reprise du SICOSSE entraîne l'intégration de 15 agents.

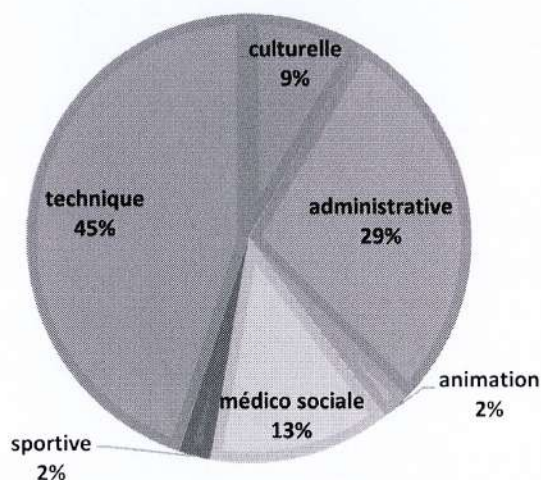
Répartition des effectifs permanents par catégorie



Temps de travail	Nbre d'agents	en %
Temps non complet	21	2,8%
Temps partiel	47	6,2%
Temps complet	691	91,0%
Total général	759	100,0%

Sur les 759 agents, la grande majorité exerce à temps plein (91% des agents).

RÉPARTITION PAR FILIÈRE



Le temps de travail et les avantages en nature :

Evreux Portes de Normandie a signé avec les partenaires sociaux un ~~protocole~~ protocole sur le temps de travail en décembre 2018. Celui-ci a été mis en application depuis le 1^{er} janvier 2019. Il a permis à la collectivité de se mettre en conformité avec le régime de droit commun de la fonction publique en portant le temps de travail à 1607h annuels, en accordant 3 jours de RTT et en conservant l'ensemble des congés existants.

Au cours de l'année 2021, sur le budget principal, 5 agents ont bénéficié d'un avantage en nature au titre d'un véhicule de fonction ou d'un logement, et ce à hauteur de 4 885 €. Sur le budget assainissement, cet avantage s'élevait à 2 277 € au titre du logement et du téléphone.

Les orientations pour 2022

Evreux Portes de Normandie maintient ses efforts dans sa gestion contrôlée des effectifs et de la masse salariale.

Une gestion par l'anticipation des futurs besoins, et une analyse poste par poste des départs et des demandes de remplacement est réalisée, afin de définir les actions à mener : remplacement, transformation du poste pour mieux répondre à un enjeu d'organisation plus efficace, ou suppression. Les besoins sont adaptés et la mobilité interne, dans une logique de parcours de carrière, et le repositionnement des agents écartés de l'emploi pour des raisons de santé sont favorisés.

Pour ce faire, Evreux Portes de Normandie utilise le levier de la gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et des compétences qui reste un outil stratégique majeur pour la collectivité pour répondre au besoin croissant d'optimisation des ressources, et met également l'accent sur la formation afin d'adapter les compétences du personnel à un environnement en constante évolution.

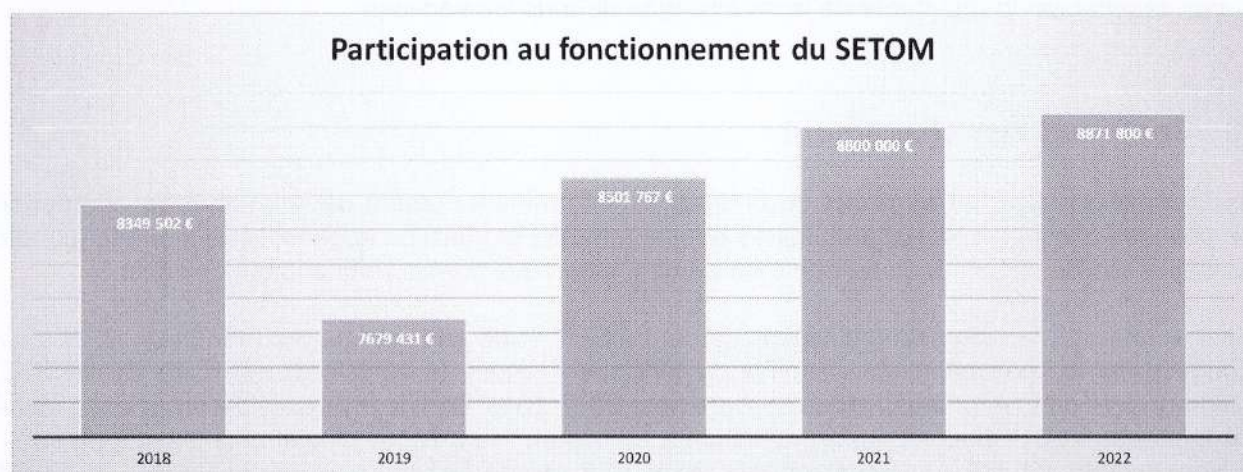
La collectivité va travailler à la définition des métiers et des fiches de postes correspondant aux activités des agents, afin d'accompagner la montée en compétences de ses agents.

Evreux Portes de Normandie favorise également l'apprentissage. Sur l'année scolaire 2019/2020, elle a accueilli 6 apprentis, soit 33% de plus que l'année scolaire précédente. Les apprentis ont atteint un taux de 100% de réussite à l'examen en 2020, et 2 nouveaux apprentis ont été accueillis en septembre 2020.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, concerne les participations et subventions versées, ainsi que les indemnités des élus. Il s'élève à 13 401 806 € et se ventile comme suit :

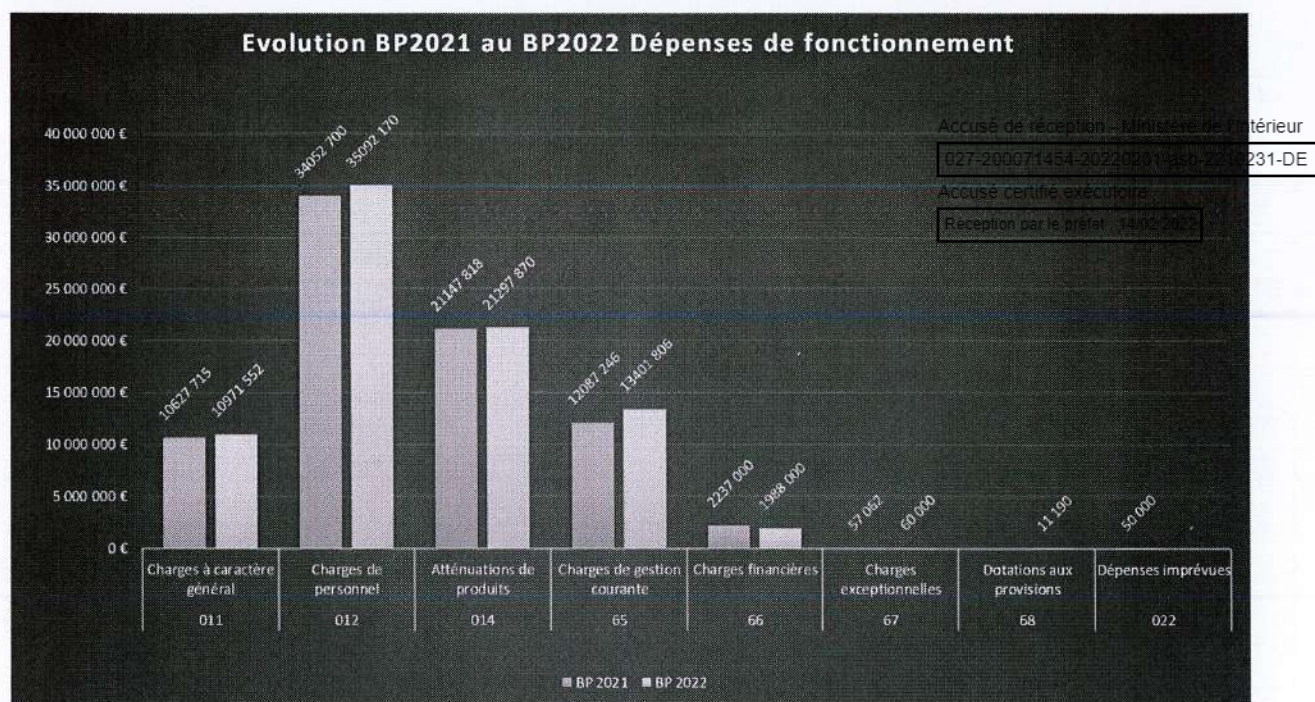
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur				
Nature	Libellé	Montant en euros	Poids dans le chapitre en %	Commentaire
653X	INDEMNITES PRESIDENT & VICES PRESIDENTS	552 500	4,12%	Accusé certifié exécutoire
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	15 000	0,11%	Réception par le préfet : 14/02/2022
6542	CREANCES ETEINTES	5 000	0,04%	
65568	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT	8 871 800	66,20%	Contribution au SETOM
65574	CONTRIBUTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT	41 000	0,31%	
657341	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES	19 165	0,14%	13,2 k€ pour les animations d'été 6 k€ pour l'aide aux commerces
657358	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITE	177 400	1,32%	Participation aux syndicats dans le cadre de la compétence GEMAPI
65736X	PARTICIPATION AUX BUDGETS ANNEXES	1 001 978	7,48%	171 k€ en faveur de la bio pépinière 830 k€ en faveur du budget mobilités
657381	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	55 000	0,41%	Partenariat avec les chambres consulaires dans le cadre de la compétitivité des entreprises
657382	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS	926 805	6,92%	- 560 k€ de subvention à l'office du tourisme - 315 k€ de soutien à la formation supérieure - 46 k€ de participation au fonds de solidarité logement - 5,5 k€ de soutien au fonds Leader
65748	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	1 490 755	11,12%	Dont 100 k€ aide CFE; 403 k€ pour les animations d'été et 426 k€ pour le soutien à l'emploi
65888	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	245 403	1,83%	Protocole d'accord transactionnel (12/2020) SETOM 238 k€, franchise assurance 7 k€
total		13 401 806	100,00%	

La participation au fonctionnement du SETOM (8,9M€) représente 66 % du chapitre.



Le chapitre 67, charges exceptionnelles, est de 60 000 €, correspondant aux éventuelles annulations de titres sur exercice antérieur.

Enfin, un montant de 11 190 € est provisionné au chapitre des dotations aux provisions (68) afin de mieux se prémunir contre les impayés et faire face aux créances irrécouvrables.



La comparaison de BP à BP entre les exercices 2021 à 2022 permet au regard de cet histogramme de constater une maîtrise de l'ensemble des charges de fonctionnement du budget principal. En effet, fort de la confortation du périmètre de 2018 et de l'ensemble des mesures visant à préserver la ressource, EPN engage une phase de consolidation qui se traduit par un budget quasi iso constant en volumes financiers.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3.19 %, passant de 80 259 541 € à 82 822 588 €, soit +2,6 M€.

Avec l'intégration des transferts de compétences de la petite enfance et du conservatoire à rayonnement départemental en 2018, tout en se conjuguant à un contexte d'augmentation du coût des fluides, cette performance de maîtrise budgétaire mérite d'être soulignée dans un environnement financier toujours plus contraint pour les collectivités locales au regard du désinvestissement de l'Etat.

Ce bon résultat est la résultante de la mobilisation de tous les services.

1.3 Section d'investissement

Les propositions figurant au projet de budget primitif tiennent compte de la volonté de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse pour le territoire et aussi de la nécessaire maîtrise globale des dépenses de l'ECPI dans un contexte de diminution des concours financiers de l'Etat.

Afin d'augmenter les capacités d'investissement d'EPN et de ses communes membres, EPN s'est engagé dans la réalisation du « contrat de territoire ». Ainsi, le contrat de territoire EPN/CCPC (Communauté de Communes Portes de Conches) 2017-2021, dont le protocole d'accord a été signé le 4 septembre 2017 et la signature définitive a eu lieu en mars 2018, prévoit une enveloppe totale de plus de 250 M€ HT d'investissements, dont 31,6 M€ de financement par la Région et 24 M€ financés par le Département.

Pour la part EPN, le **contrat de territoire 2017-2021 (prolongé en 2022)** représente près de 244 M€ HT d'investissements publics, dont plus de 30,5 M€ financés par la Région, 22,7 M€ par le Département, et 86,4 M€ d'autres financements.

CONTRAT DE TERRITOIRE 2017 2021 Part du territoire EPN					
Coût	Région	Département	Autres	Subventions	Autofinancement
243 954 851€	30 525 954€	22 756 679€	86 407 848€	12 652 706 €	51 611 684 €

Accusé de réception du préfet : 14/02/2022
 Réception par le préfet : 14/02/2022
 Accusé certifié exécutoire

Au budget primitif 2022, compte tenu de l'avancement des différents projets intégrés au contrat de territoire pour lesquels EPN s'est engagé à financer une partie, le montant inscrit en crédit de paiement est de 1 395 k€.

Les dépenses d'équipement 2022 s'élèvent à 29 905 082 euros.

Voici les investissements les plus significatifs (hors contrat de territoire) :

- Aménagement de la ZAC Saint Louis 1 200 k€ ;
- Etudes pour la réhabilitation du conservatoire à Notre Dame : 433 k€ ;
- Etudes pour la construction d'un centre aquatique : 950 k€ (étude de programmation et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre) ;
- Institut de formations en soin infirmiers : 3 104 k€
- Poursuite d'un programme important de requalification des voiries communautaires : 768 k€ d'études et 5 051 k€ de travaux ;
- Déviation sud-Ouest : 1 410 k€
- NPRU opération rue du bois des communes : 1 110 k€
- Pôle santé libéral et ambulatoire de la madeleine : 2 000 k€
- Mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement pour la modernisation des déchèteries : 830 k€ travaux des déchèteries Chapelle du Bois du Bois des Faulx et Saint André ;
- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI, avec les études et travaux sur le bassin versant de l'Eure (Sacquenville), bassin versant de Saint André (Bretagnolles), Hydraulique douce, travaux sur ouvrages pluviaux du territoire.

Par ailleurs, EPN affirme sa volonté de soutien au développement des entreprises de son territoire. Ainsi une enveloppe de 795 000€ est prévue afin de venir en aide aux entreprises pour le financement d'investissements sous forme d'avance remboursable.

Ainsi, les montants réels d'investissement hors dette représentent 30 880 646 € de dépenses.

Les recettes réelles hors FCTVA et emprunts sont estimées à hauteur de 3 349 609 € (dont 2 445 609 € de subventions et 571 000 € de cessions).

Le tableau suivant détaille ces actions :

		Dépenses	Recettes
Fonds de concours et subventions d'équipement versées		3 395 200 €	0 €
Contrat de territoire	dont :		
	242 128€ = Restructuration et extension groupe scolaire - Croth		
	90 000€ = UCP		
	799 875€ = Place Hôtel de Ville		
	158 125€ = Jardin Botanique - Evreux		
	23 030€ = Garderie périscolaire et local technique - Marcilly la Campagne		
	16 195€ = Eglise St Taurin (Phase 1) - Evreux		
	17 755€ = Sentier découverte - Nétreville		
	48 094€ = Guichainville		
Fonds de concours aux communes		2 000 000 €	- €

		Dépenses	Recettes
Mise en œuvre des compétences communautaires		21 006 356 €	2 723 904 €
Voirie communautaire	Travaux de voirie, équipement et matériel, assainissement en traverse, écaliérage public Subvention DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)	5 770 000 € Accusé de réception - Ministère de l'intérieur 027-200071454-20220201-asb-2210231-DE	5 770 000 €
Collecte et valorisation des déchets	Bennes, colonnes à verre, aménagement des déchèteries	Accusé certifié exécutoire Réception de l'Etat : 14/02/2022	0 €
Eaux pluviales	Travaux sur les réseaux et ouvrages, subventions SMABI	429 500 €	178 560 €
Habitat	Aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat privé	952 205 €	12 000 €
Emploi insertion	Aménagements Pépite. Projet économie sociale et solidaire	36 000 €	0 €
Prévention sociale	participation aux financements de structure Teqball sur les communes d'EPN	7 500 €	0 €
Compétitivité des entreprises	Aide à l'immobilier d'entreprise: subvention aux entreprises Etude stratégique sur les ZAC existantes et étude pour préemption commerciale	830 000 €	183 000 €
Développement touristique	Soutien à l'hébergement touristique	30 000 €	0 €
Enseignement supérieur	Equipeement scientifique des laboratoires et subvention pour modernisation des équipements pédagogiques pour le plateau technique pharmaceutique.	43 000 €	0 €
Plannification	Financement enquête publique	60 000 €	0 €
Marketing territorial	Acquisition pour remplacement de la grande tablette	2 500 €	0 €
Mission développement agricole	Etude pour chambre d'agriculture Prestation d'ingénierie du partenaire Nid'Agri dans le cadre de la mise en place du site de l'Espace Test Agricole (Cambolle), raccordement aux réseaux et acquisitions matériels	176 700 €	0 €
Centre Bourg cœur d'Agglomération	Participation concédant ZAC Saint Louis Etude mandat SPL IFSI/parking Avance pour L'IFSI Subventions pour le cabinet dentaire	4 364 614 €	372 193 €
Commande publique	Publicités marchés publics	45 000 €	0 €
Hippodrome	Travaux refection vestiaires et douches et clôtures, participation Boxes, but de rugby	68 000 €	43 000 €
Petite enfance	Acquisitions diverses crèches	32 900 €	0 €
Contrat local de santé	Acquisition d'un bus pour une unité de santé mobile	70 000 €	0 €
CRD	acquisition d'1 Harpe d'études 47 cordes, timbales, d'1 piano à queue et traitement acoustique de salles	48 000 €	27 763 €
Musée des instruments à vent	Achat et restauration d'instruments Acquisition de mobilier spécifique et enrichissement de la documentation de musée	46 500 €	0 €
Musée d'Evreux	Acquisitions d'œuvres d'art. Achat d'ouvrages pour la bibliothèque de conservation Travaux d'aménagements réserves, éclairage salle du musée	62 220 €	11 000 €
Archives	Equipeement des archives intermédiaires de l'Hôtel de l'agglomération en rayonnages mobiles.	29 000 €	0 €
Opération renouvellement urbain	Travaux d'aménagement PRU Nétreville, parc central / subvention Thermevra, Subvention rue du bois des communes	2 056 642 €	891 598 €
Sports	Travaux, clôture et acquisition matériel de ménage et sportif	200 000 €	0 €
Piscines	Projet bien être, acquisition de matériel	50 000 €	0 €
Prévention et sureté	Installation alarme dans divers sites et chateaux d'eau	50 000 €	0 €
Climat	études schéma directeur énergies renouvelables	40 000 €	10 000 €
Architecture	Réhabilitation du musée Evreux, études maison petite enfance St André, Avance pour projet déménagement CRD à Notre Dame Subvention recette pour études centre aquatique	1 583 618 €	125 687 €
Commerce d'intérêt communautaire	Soutien aux porteurs de projet en milieu urbain, diagnostic d'opportunité sur le remembrement commercial et subvention aux communes pour de nouveaux locaux de commerce	140 000 €	40 000 €

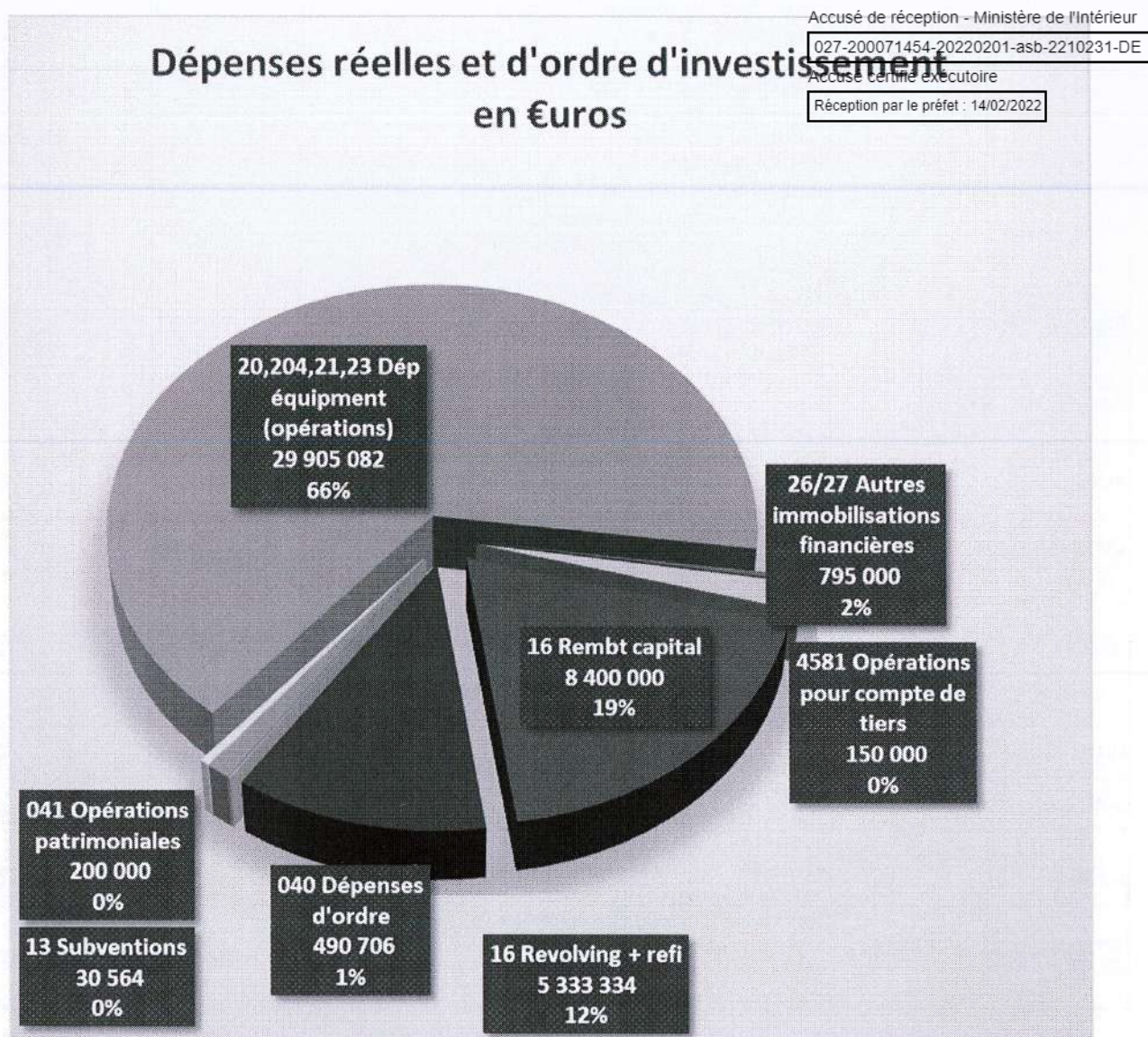
Mise en œuvre des compétences communautaires		Dépenses	Recettes
Environnement	Etudes mares forestières et autres, travaux urgents ouvrages hydrauliques, programmes de restauration de mares, étude trame verte	410 000 €	150 000 €
Paysages, nature et Espaces verts	Aménagement des espaces verts et parc urbain, travaux divers crèches et refection échelette et achat mobilier voie verte, entretiens divers sites	1 900 000 €	0 €
Fibre optique	Déploiement fibre optique	202 400 €	0 €
Etudes et projets		4 768 626 €	556 000 €
Action foncière	MOE Quatier Gare étude terrain de Cambolle Achat terrain LB3 Centre aquatique Acquisition foncier parking silo/IFSI ZAC St Louis Construction projet PSLA Cession pavillons Lafayette, Rougemare	4 545 426 €	556 000 €
Etudes et réseaux pluvial	Etude schéma directeur d'eau pluviale	223 200 €	0 €
Moyens des services		1 334 900 €	69 705 €
Administration générale	Acquisition de divers matériels (tables pique-nique, pavoisements, poubelles extérieures), changement des stores et moteurs volets roulants.	7 400 €	0 €
Achats	Renouvellement mobilier administratif pour les services et électroménager pour le service petite enfance (lave linge et sèche ligne)	25 000 €	0 €
Communication	Renouvellement de matériels vieillissants et acquisition d'1 drone avec accessoires	6 500 €	0 €
DSI	Suite à la crise et au déploiement du télétravail : ajout de licences bureautiques en nombre, acquisition de PC, installation visio en salle du conseil et salle de réunion. Développements sur les logiciels métiers, acquisition de certificats, mise en œuvre et évolution liées aux usages du numérique, projets de services	760 000 €	0 €
DRH	FIPHFP - Santé, investissement dans le cadre des aménagements de poste et exosquelette	8 000 €	0 €
Bâtiments (infrastructures) / Energie	Gros entretien et mise aux normes des bâtiments, ateliers Travaux d'entretien et de rénovation des crèches, hippodrome, HDA	400 000 €	57 705 €
Propreté	Acquisition de matériels (aspirateur de trottoir, à feuille et débroussailleuses)	15 000 €	0 €
Véhicules, engins, gros matériel, propreté	Normes ICPE (Déclaration en préfecture). Acquisition de nouveaux véhicules pour l'ensemble d'EPN vu en fonction des besoins des services ainsi que le renouvellement du pool. Amélioration des pistes de lavage.	113 000 €	12 000 €

A ces éléments viennent s'ajouter :

En dépense :

- le remboursement du capital de la dette, à hauteur de 8 400 000 € est (contre 7 000 000 € en 2021) en raison de la capitalisation de l'indemnité de sortie de l'emprunt structuré et des nouveaux emprunts souscrits en 2021.
- une opération d'ordre (neutre sur l'équilibre budgétaire), qui consiste à amortir des subventions d'équipement dites « transférables ». L'opération consiste à constater une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement pour ordre. La recette de fonctionnement est intégralement affectée à l'autofinancement ce qui neutralise l'impact de l'opération. Le montant est de 90 706 €.
- 400 000 € ont été inscrits en dépenses d'ordre au titre des travaux en régie. Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que l'établissement public crée pour lui-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

Les travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien.



En recette :

- le FCTVA estimé à 2 500 000 €.
- l'autofinancement brut est composé de la dotation aux amortissements nette des reprises de subventions d'équipement transférables auxquelles s'ajoute le virement complémentaire, soit un total de 9 071 169 €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un montant d'emprunt de 24 693 202 € serait nécessaire, mais il sera moindre du fait de l'affectation du résultat 2021 qui sera inscrit en 2022.

Toutefois, l'objectif de stabilisation de la dette impose d'optimiser la capacité d'autofinancement. C'est pourquoi le résultat 2021 sera consacré pour l'essentiel à la diminution de l'emprunt d'équilibre.

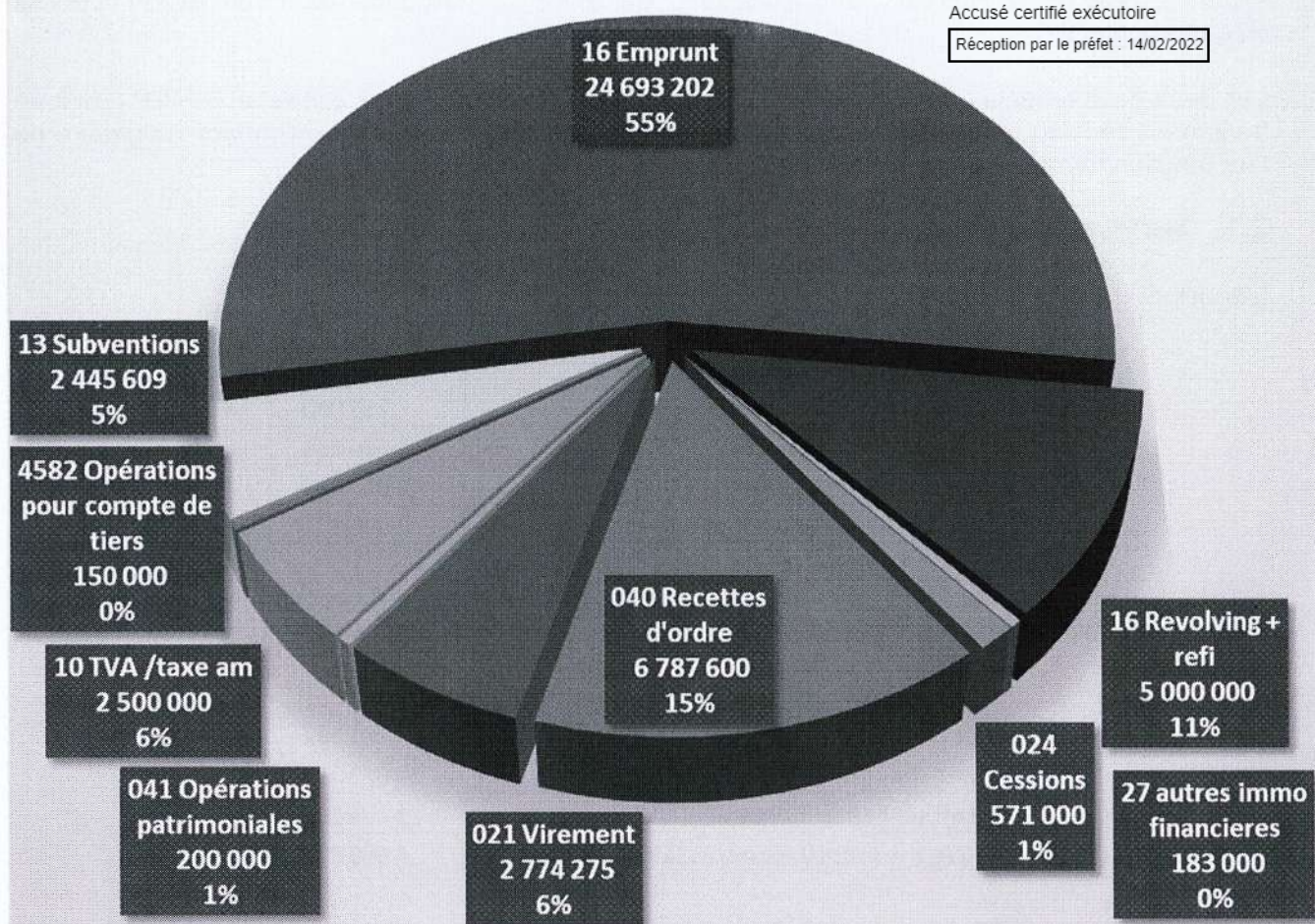
Recettes réelles et d'ordre d'investissement en €uros

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20220201-asb-2210231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2022



2 Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement collectif

Les budgets annexes de ces services publics à caractère industriel et commercial doivent s'équilibrer grâce à la rémunération du service (paiement par les usagers) et aux subventions externes propres à l'activité, principalement les aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 27.

Reception par le préfet : 14/02/2022

Les deux équipements que sont le CTEU (centre de traitement des eaux usées) et l'UTEP (unité de traitement de l'eau potable) font l'objet d'un contrôle constant pour mesurer l'impact budgétaire de leur fonctionnement (énergie notamment).

2.1 Service des eaux

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	5 860 134
Recettes réelles d'investissement	760 000
Besoin de financement	5 100 134
Remboursement capital	2 095 000
Total besoin de la section d'investissement	7 195 134

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	13 111 552
Dépenses réelles d'exploitation	10 015 313
Autofinancement brut	3 096 239
Nouveaux emprunts nécessaires	4 098 895

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	2 825 000
<i>Virement complémentaire</i>	271 239

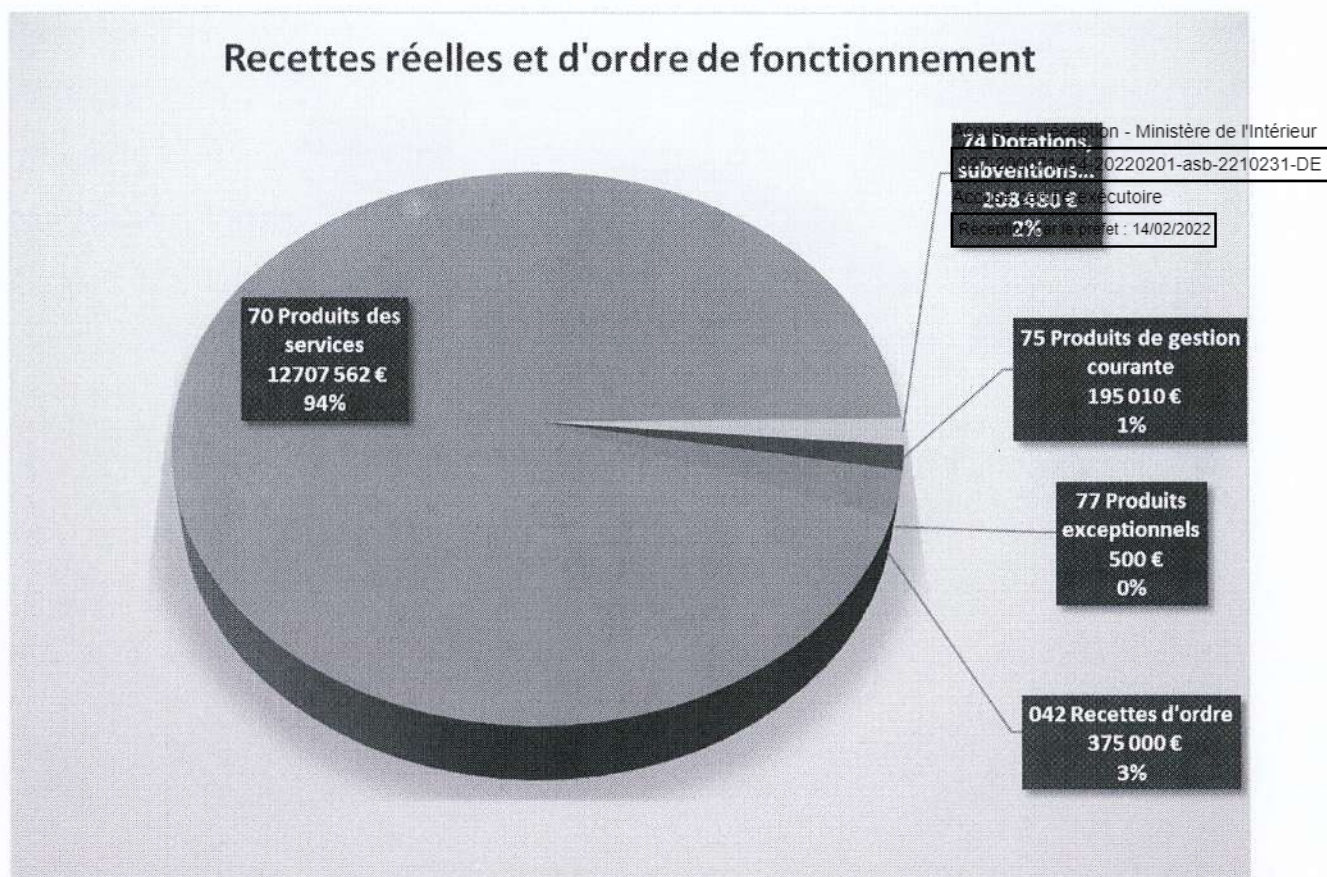
2.1.1 Section d'exploitation

Elle s'équilibre à hauteur de 13 486 552 €.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 13 111 552 €.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 375 000 € au titre des subventions transférables.

Recettes réelles et d'ordre de fonctionnement



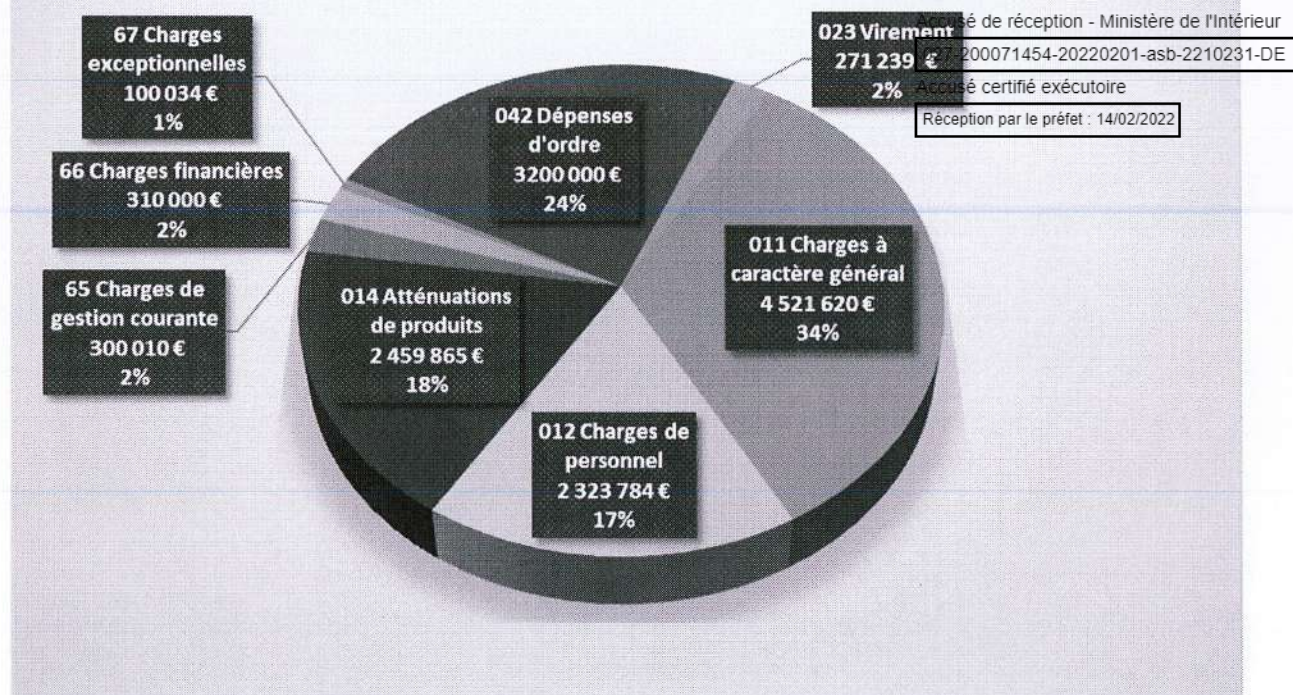
Les **produits des services (chapitre 70)** sont majoritairement constitués :

- de la vente d'eau aux abonnés pour 6,4 m€ soit 50% du poste,
- des abonnements pour la location de compteurs pour 2 m€,
- de la redevance pollution pour 1,6 m€ qui est reversée pour le même montant (une dépense est donc inscrite en section de fonctionnement pour le même montant),
- de la redevance pour la modernisation des réseaux pour 631 k€,
- de la redevance pour la préservation de la ressource pour 448 k€,

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 10 015 313 €.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 3 471 239 € dont 3 200 000 € ont été inscrits au titre des amortissements et 271 329 € au titre du virement à la section d'investissement.

Dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement



Les **charges à caractère générales (chapitre 011)** qui représentent 34 % des dépenses d'exploitation sont composées notamment :

- de la prestation d'externalisation de la facturation pour le budget eau et le budget assainissement (le budget assainissement rembourse sa quote-part au budget eau, à ce titre il existe donc une recette de fonctionnement en contrepartie), cette dépense représente 25% des charges à caractère générale soit 1 132 k€ ;
- de la réalisation de 300 branchements neufs soit 550 k€ ;
- de la consommation électrique nécessaire à la production et à la distribution de l'eau potable : 540 k€ ;
- du reversement aux agences de l'eau d'une partie des recettes de la redevance pollution, estimée à 540 k€ ;
- des dépenses liées au marché d'exploitation du secteur sud : 364 k€ ;
- de l'achat d'eau en gros auprès d'autres collectivités : 325 k€ ;
- la fourniture des matériaux pour les travaux et fournitures diverses nécessaires à l'exploitation (notamment remblais et matériaux) : 190 k€.

Les **atténuations de produits (chapitre 014)** qui représentent 18 % des dépenses d'exploitation correspondent à la redevance pollution à hauteur de 1 759 336 €, et à la redevance agence de l'eau pour la modernisation des réseaux à hauteur de 700 529 €.

2.1.2 La section d'investissement

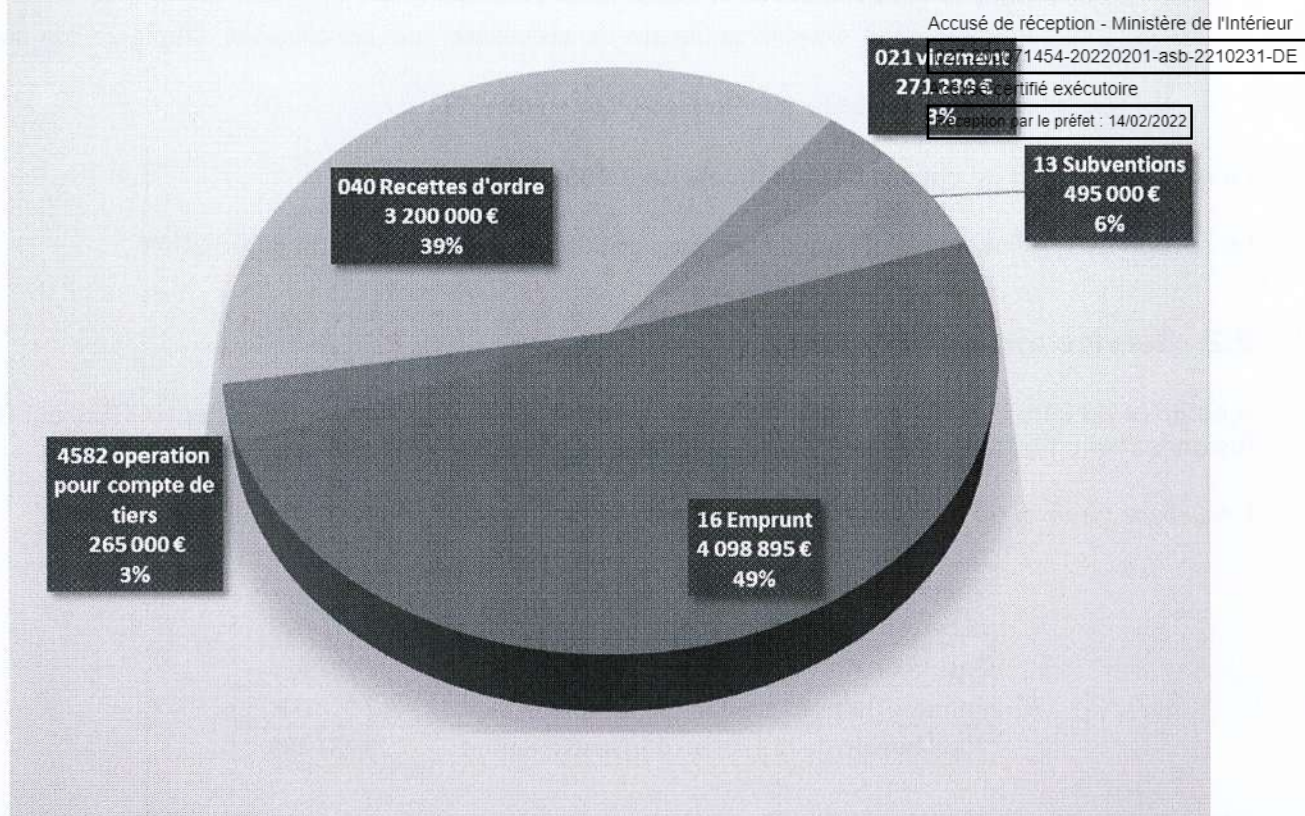
Elle s'équilibre à hauteur de 10 330 134 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6 858 895 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 3 471 239 € :

- 3 200 000 € ont été inscrits au titre des amortissements,
- 271 239 € au titre du virement à la section d'investissement.

Recettes réelles et d'ordre d'investissement

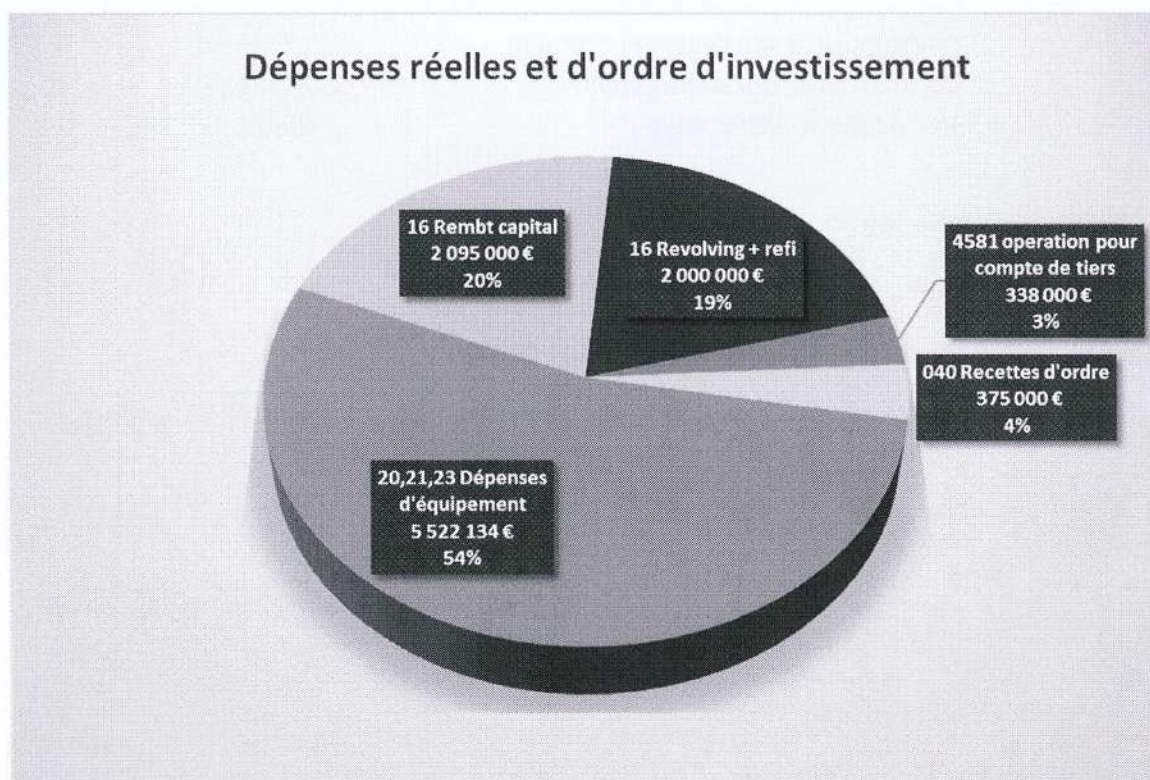


Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9 955 134 €.

Des subventions d'investissement sont attendues à hauteur de 495 000 € dont 452 000€ de subvention d'équipement à percevoir en application des conventions passées avec l'Agence de l'eau, et 15 000 € avec le Conseil départemental.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 375 000 € au titre des subventions transférables.

Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 5 522 134 €. Elles concernent principalement :

- Des travaux de réhabilitation des réseaux, pour 1 498 k€,
- Des frais de maîtrise d'œuvre et travaux de sécurisation sur les captages d'Arnières/Itton pour 2 980 k€
- Le renouvellement d'équipements d'exploitation pour 413 k€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
1027-209071454-20220201-asb-2210231-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/02/2022

Le remboursement du capital de la dette est de **2 095 000 €**.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 4 098 895 €.

2.2 Service assainissement

A compter du 01.01.2019, le budget d'Assainissement des 2 territoires ex CCPN et ex GEA ont été fusionnés en un budget unique. Il s'agit donc du quatrième exercice avec un budget unique.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	9 462 577
Recettes réelles d'investissement	3 275 078
Besoin de financement	6 187 499
Remboursement capital	3 050 000
Total besoin de la section d'investissement	9 237 499

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	10 581 246
Dépenses réelles d'exploitation	7 125 641
Autofinancement brut	3 455 605
Nouveaux emprunts nécessaires	5 781 894

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	3 374 183
<i>Virement complémentaire</i>	81 422

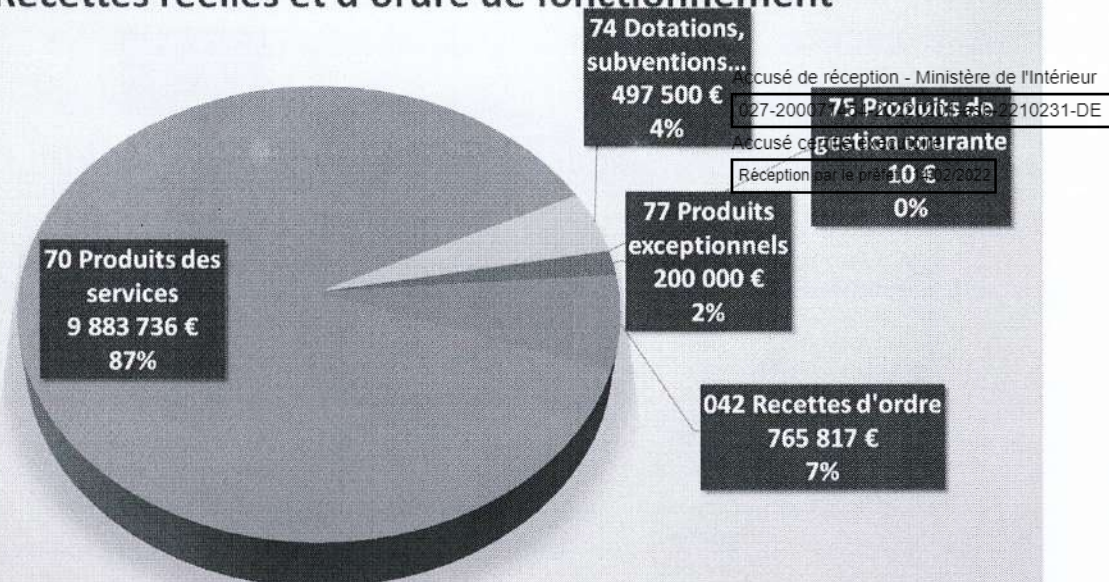
2.2.1 Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 11 347 063 €.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 10 581 246 €.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 765 817 € titre des subventions transférables.

Recettes réelles et d'ordre de fonctionnement



Les **produits des services (chapitre 70)** sont majoritairement constitués :

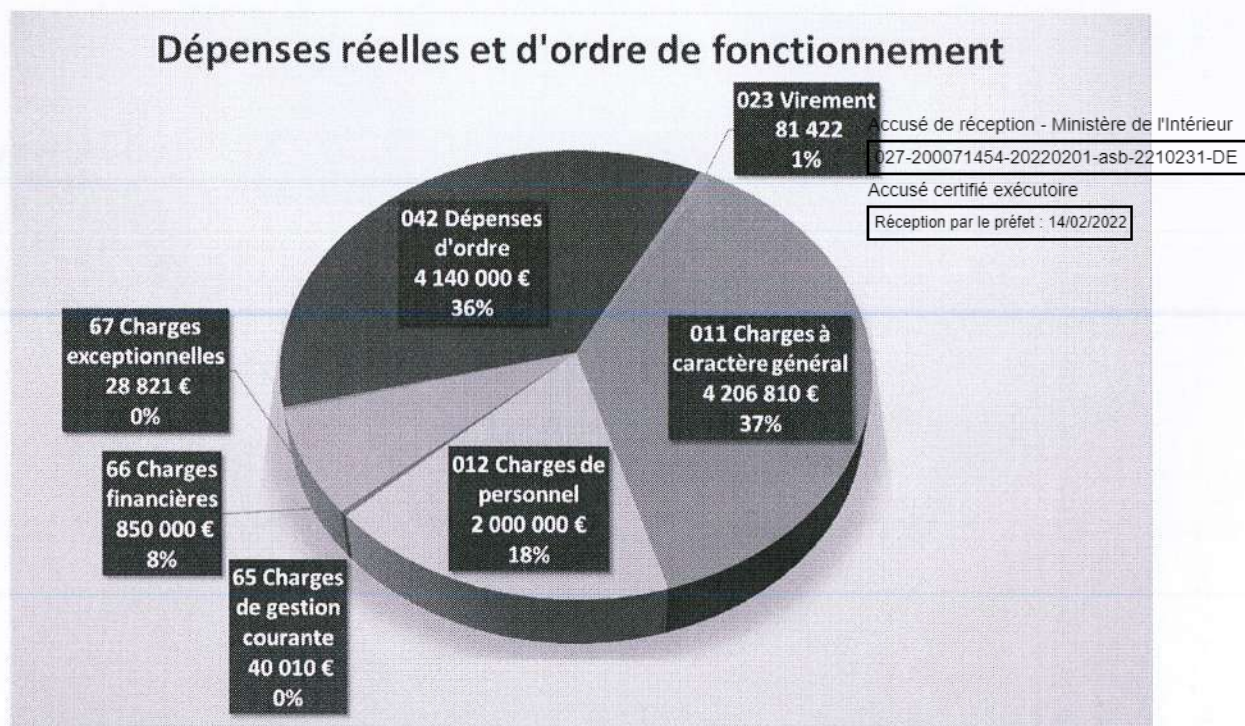
- de la redevance assainissement (9 m€ soit 92% du poste) ;
- de recettes liées aux branchements assainissement pour 390 k€ ;
- des interventions facturées pour débouchages, nettoyages réseaux, pompages de bacs à graisse chez les particuliers, établissements industriels et commerciaux : 168 k€ ;
- de la vente d'électricité produite par le CTEU : 110 k€ ;
- des abonnements pour la location de compteurs : 51 k€.

Les **subventions d'exploitation (chapitre 74)** sont une prime d'épuration estimée à 481 500 €.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 7 125 641 €.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 4 221 422 € :

- 4 140 000 € ont été inscrits au titre des amortissements
- 81 422€ au titre du virement à la section d'investissement.



Les **charges à caractère général (chapitre 011)** qui représentent 37% des dépenses d'exploitation sont composées notamment :

- de l'achat d'électricité, de gaz, d'eau potable pour les services de traitement des eaux usées, et les pompes de relevage (total de 950 k€),
- des dépenses de sous-traitance et notamment les contrats de prestations d'exploitation du système d'assainissement des différentes communes du territoire (866 k€), la destruction des refus de dégrillage, le remplacement du charbon actif, le transport et l'épandage des boues, le suivi agronomique des boues
- le remboursement au budget eau potable de la quote-part assainissement relative à l'externalisation de la facturation (357 k€),
- des dépenses de maintenance, entretien et réparation sur les différentes installations (344 k€),
- des produits de traitement et fournitures diverses (238 k€)...

2.2.2 La section d'investissement

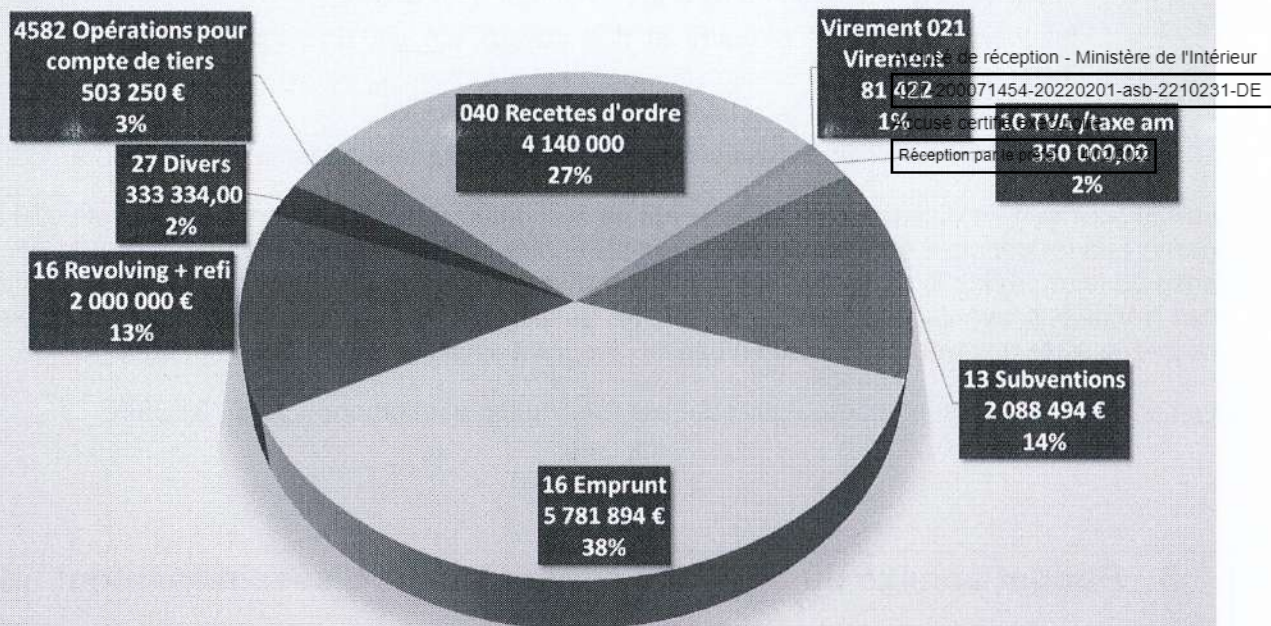
Elle s'équilibre à hauteur de 15 278 394 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 11 056 972 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 4 221 422 €.

- 4 140 000 € ont été inscrits au titre des amortissements,
- 81 422 € au titre du virement à la section d'investissement.

Recettes réelles et d'ordre d'investissement



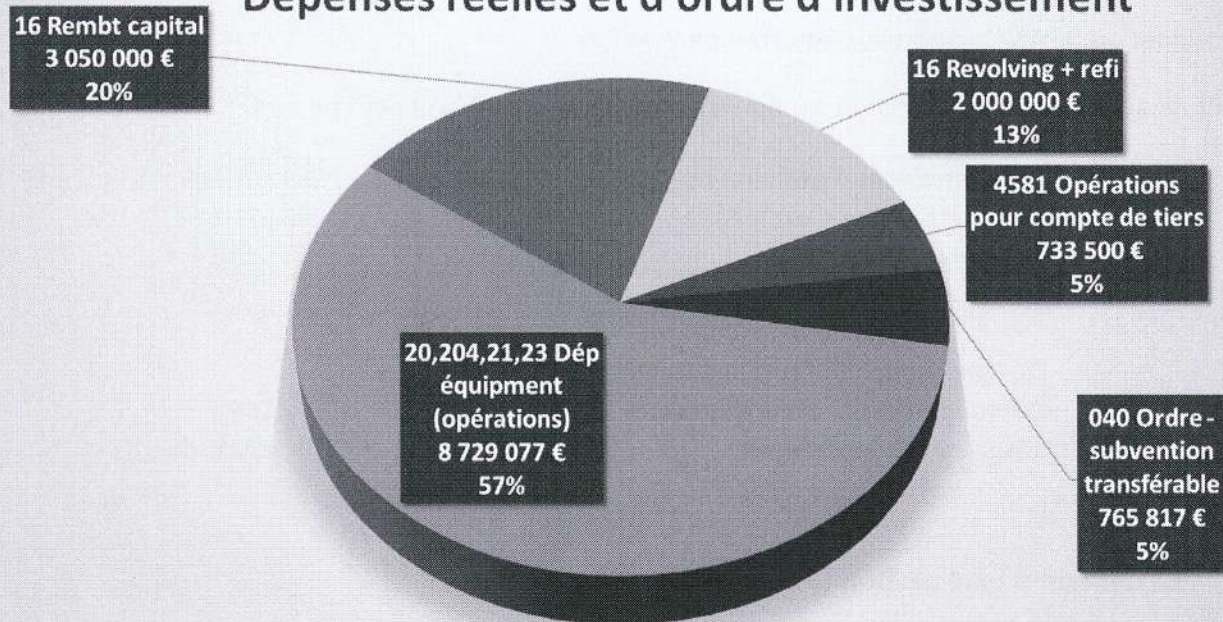
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 14 512 577 €.

Des subventions d'équipement de 2 088 494 € sont prévues au titre des conventions avec l'Agence de l'Eau (1 746 247 €) et du département (342 247 €).

Le FCTVA est estimé à 350 000 € et participe à l'équilibre également.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 765 817 € au titre des subventions transférables.

Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à **8 729 077 €**. Elles concernent principalement :

- les travaux de réhabilitation des réseaux à hauteur de 2 099 k€,
- les travaux d'extension de réseaux à hauteur de 1 876 k€,
- les frais de maîtrise d'œuvre et des travaux sur les Captages d'Arnières /Itton pour 1 657 k€,
- les frais d'étude pour le schéma directeur pour 825 k€,
- les équipements spécifiques d'exploitation et matériels industriels pour 120 k€.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
027-200071454-20220201-asb-2210231-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 14/02/2022

Le remboursement du capital de la dette est de 3 050 000 €. Il est couvert à hauteur de 333 333€ par le budget principal (inscription d'une recette à due concurrence), conformément à la décision prise de faire profiter le budget principal d'une tranche d'emprunt de 10 M€ souscrite initialement, à des conditions avantageuses, pour le budget assainissement. La dotation aux amortissements couvre le reste du remboursement en capital, assurant ainsi l'équilibre réel du budget.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 5 781 894€.

3 Budget annexe du SPANC – service public d'assainissement non collectif

Comme pour l'eau et l'assainissement, il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial dont le budget doit s'équilibrer par les redevances perçues pour les prestations de contrôle et de travaux rendus aux usagers.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	31 900 €
Recettes réelles d'investissement	36 315 €
Excédent de financement	- 4 415 €
Remboursement capital	- €
Total de la section d'investissement	- 4 415 €

Le budget du SPANC est en sur-équilibre de 7 347 €.

L'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, se répartit comme suit :

Recettes réelles d'exploitation	369 504 €
Dépenses réelles d'exploitation	366 572 €
Autofinancement brut	2 932 €
Nouveaux emprunts nécessaires	- €

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	2 058 €
<i>Virement complémentaire</i>	874 €

3.1 La section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 369 504 €.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 369 504 €.

Elles sont composées :

- d'environ 12 000 redevances annuelles pour 246 330 €,
- de 500 ventes pour 62 425 €.

- de 200 contrôles de conception pour 14 566 €,
- de 150 vidanges pour 34 000 €,
- de 130 contrôles de réalisation pour 12 173 €.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 366 572 €.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 2 932 € :

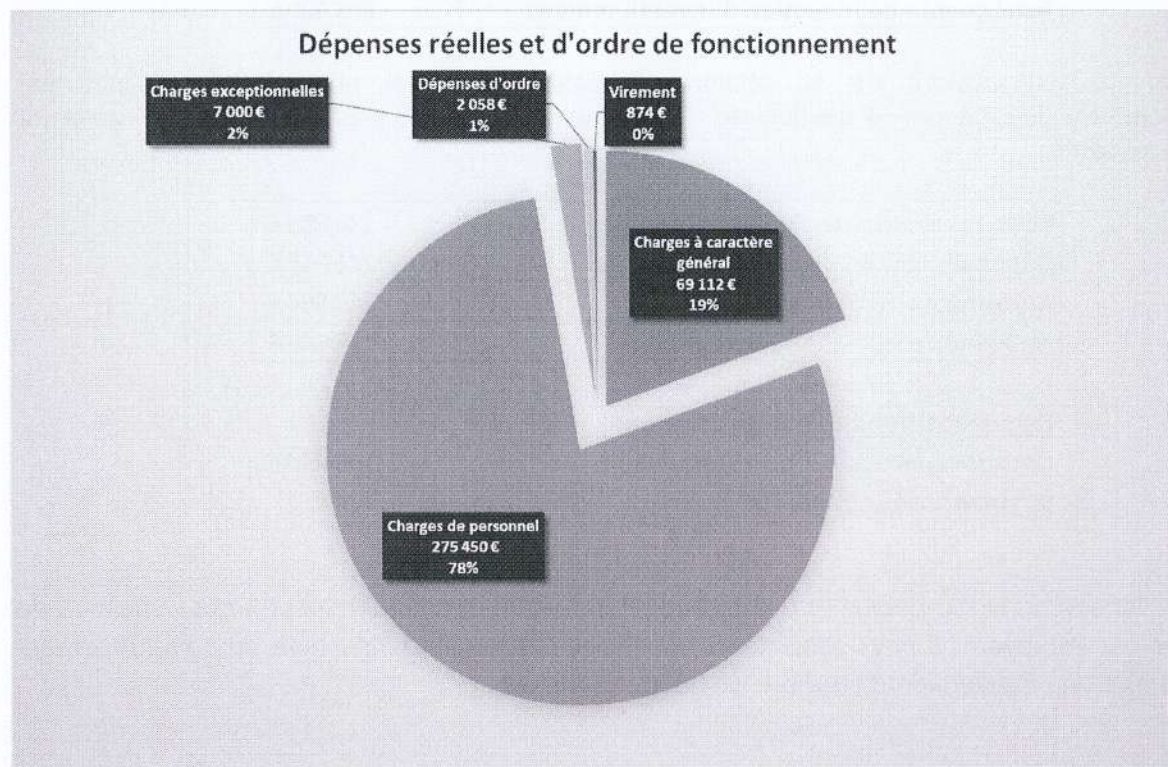
- 2 058 € ont été inscrits au titre des amortissements
- 874 € au titre du virement à la section d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20220201-asb-2210231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2022



Les **charges à caractère général (chapitre 011)** sont composées notamment :

- de frais de sous-traitance (35 600 €) afin de réaliser des vidanges de fosses au profit du service entretien des réseaux ; des dépotages et retraitements au profit du CTEU,
- de frais d'études et prestation pour 17 000 €.

3.2 La section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux opérations pour compte tiers pour 36 315 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 2 932 € :

- 2 058 € ont été inscrits au titre des amortissements
- 874 € au titre du virement à la section d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 31 900 € et correspondent aux dépenses d'équipement : acquisition d'un véhicule (21 000 €), licence Poseis et office 2016 (5 000 €) et acquisition d'outil technique pour le service (3 500 €).

4 Budget annexe de la pépinière scientifique :

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	35 500 €
Recettes réelles d'investissement	0 €
Besoin de financement	35 500 €
Remboursement capital	190 000 €
Total besoin de la section d'investissement	225 500 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20220201-asb-2210231-DE

Abscuse de réception exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2022

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	320 899 €
Dépenses réelles de fonctionnement	171 045 €
Autofinancement brut	149 854 €
Nouveaux emprunts nécessaires	75 646 €

Décomposition de l'autofinancement

Dotation nette aux amortissements	149 854 €
Virement complémentaire	

Le budget annexe de la bio-pépinière est un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les loyers. Il peut néanmoins bénéficier (s'agissant d'une aide au développement économique) d'une subvention d'équilibre du budget principal.

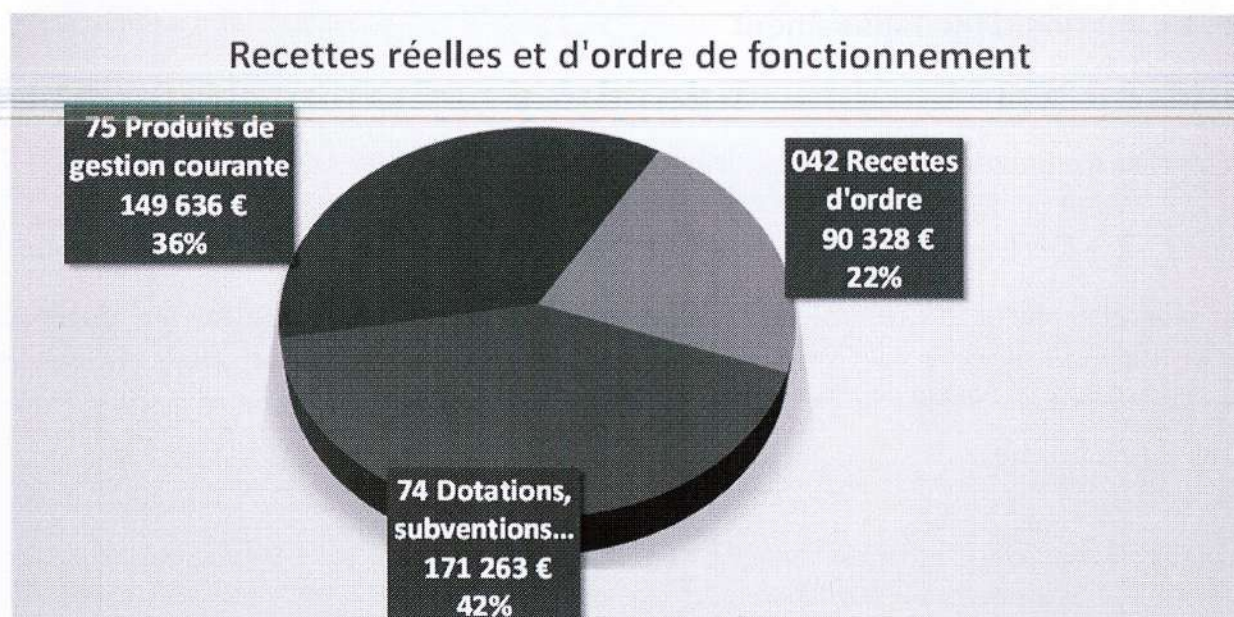
4.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 411 227 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 320 899 €.

Les produits de gestion courantes sont les loyers et les charges reçus, estimés à 149 636 €.

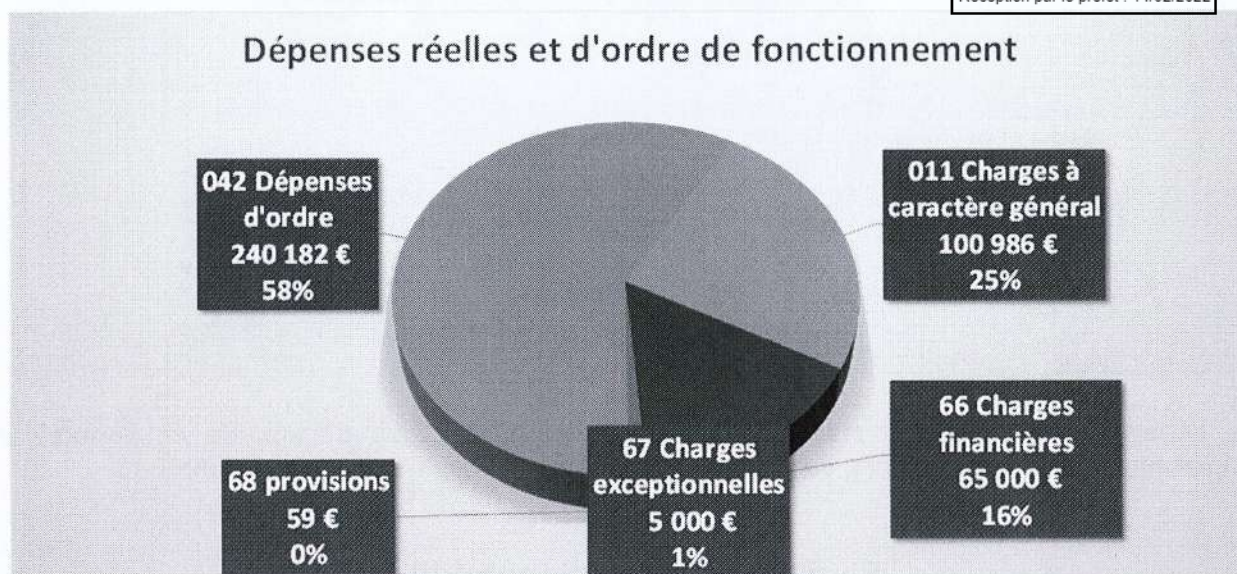
Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 90 328 € au titre des amortissements.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 171 045 €. Les dépenses courantes de fonctionnement du bâtiment (énergie, maintenance, etc.) sont estimées à 100 986 €. Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèvent à 65 000 €.

Les dotations aux amortissements du bâtiment (240 182 €) ont pour contrepartie les subventions transférables pour 90 328 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 Répartition des subventions
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 14/02/2022

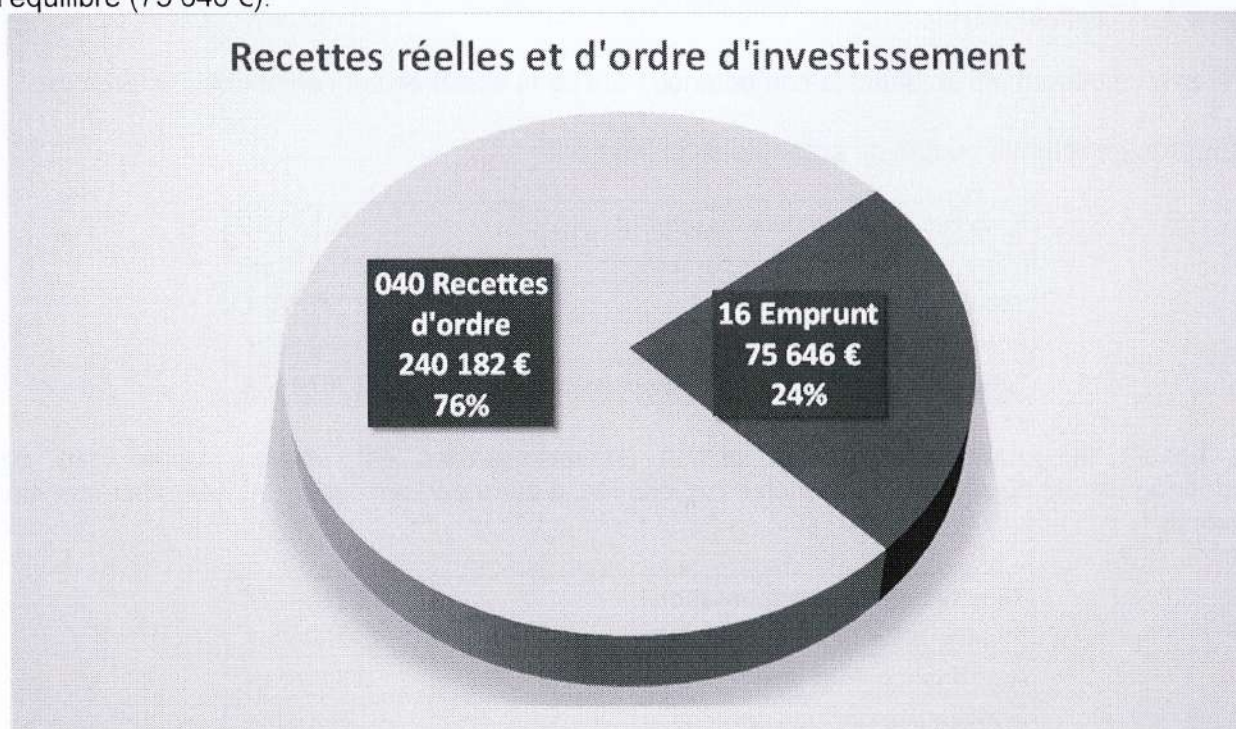


La participation du budget principal de 171 263 € permet de couvrir le reste à charge.

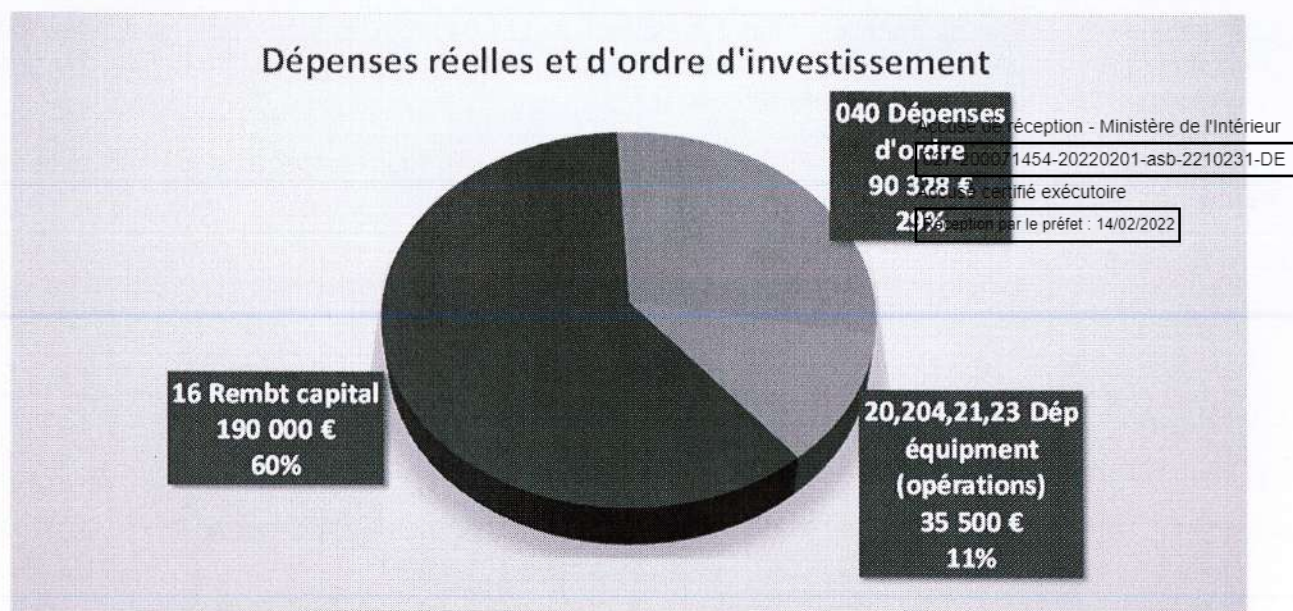
4.2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 315 828 €.

Les recettes sont constituées de la dotation aux amortissements (240 182 €) et de l'emprunt d'équilibre (75 646 €).



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 225 500 €, représentant le remboursement du capital de la dette (190 000 €), et pour 35 500 € le montant des dépenses d'équipement et l'amortissement des subventions d'équipement, dépense d'ordre évoquée ci-dessus pour 90 328 €.



Les dépenses d'équipement prévues concernent notamment des travaux de couverture, le remplacement de volets roulants, des travaux relatifs au chauffage et à la climatisation...

5 Budget annexe mobilités

Le budget annexe des Mobilités est également un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les recettes du versement transport et des produits de tarification, les subventions perçues de tiers au titre de l'activité, et une subvention d'équilibre du budget principal, en compensation de politiques tarifaires notamment.

L'ex-GEA était précédemment autorité organisatrice de la mobilité sur un ressort territorial coïncidant avec son périmètre. Ce ressort territorial s'est trouvé étendu au périmètre des 74 communes d'EPN depuis le 1^{er} janvier 2018.

EPN exerce désormais en direct la compétence transports scolaires sur l'ensemble du territoire.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Recettes réelles d'investissement	315 719 €
Dépenses réelles d'investissement	2 542 826 €
Besoin de financement	2 227 107 €
Remboursement capital	480 080 €
Total besoin de la section d'investissement	2 707 187 €

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	18 121 487 €
Dépenses réelles d'exploitation	16 275 626 €
Autofinancement brut	1 845 861 €
Nouveaux emprunts nécessaires	861 326 €

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	1 845 861 €
<i>Virement complémentaire</i>	- €

5.1 Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 18 405 626 €.

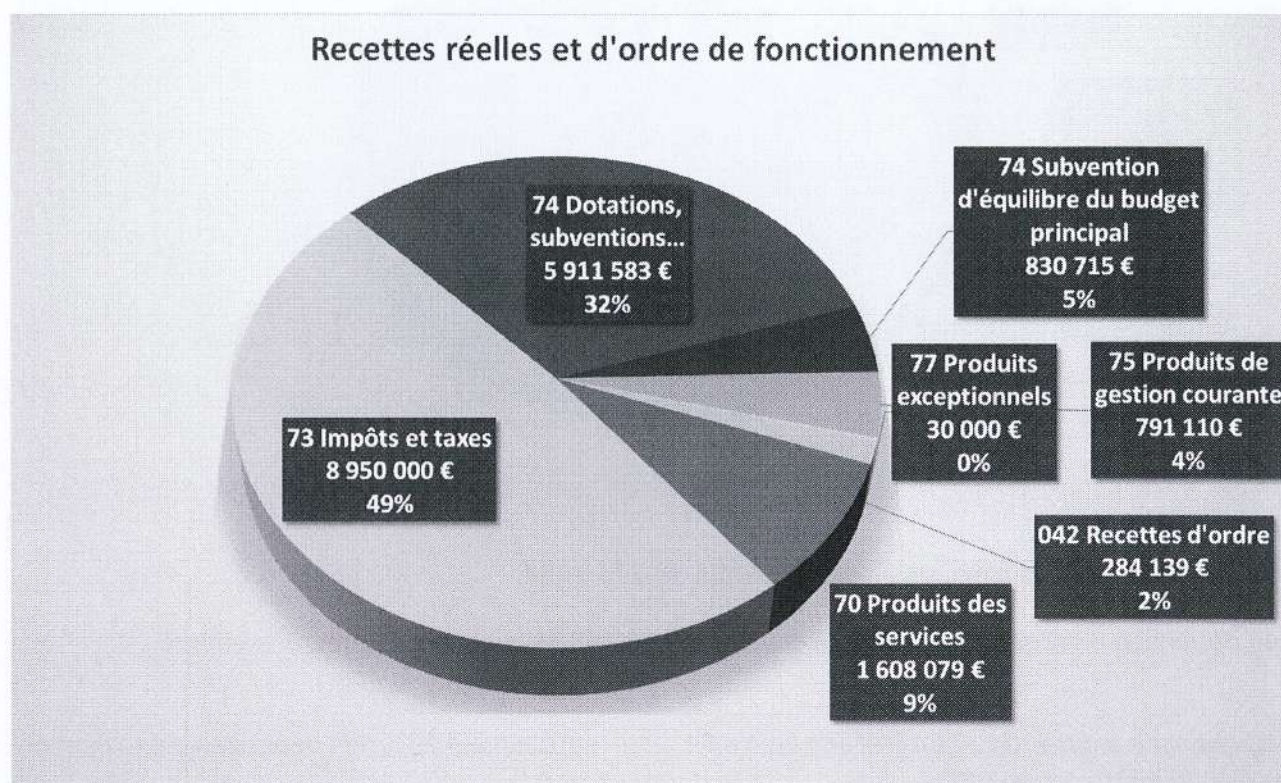
Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 18 121 487 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20220201-asb-2210231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2022



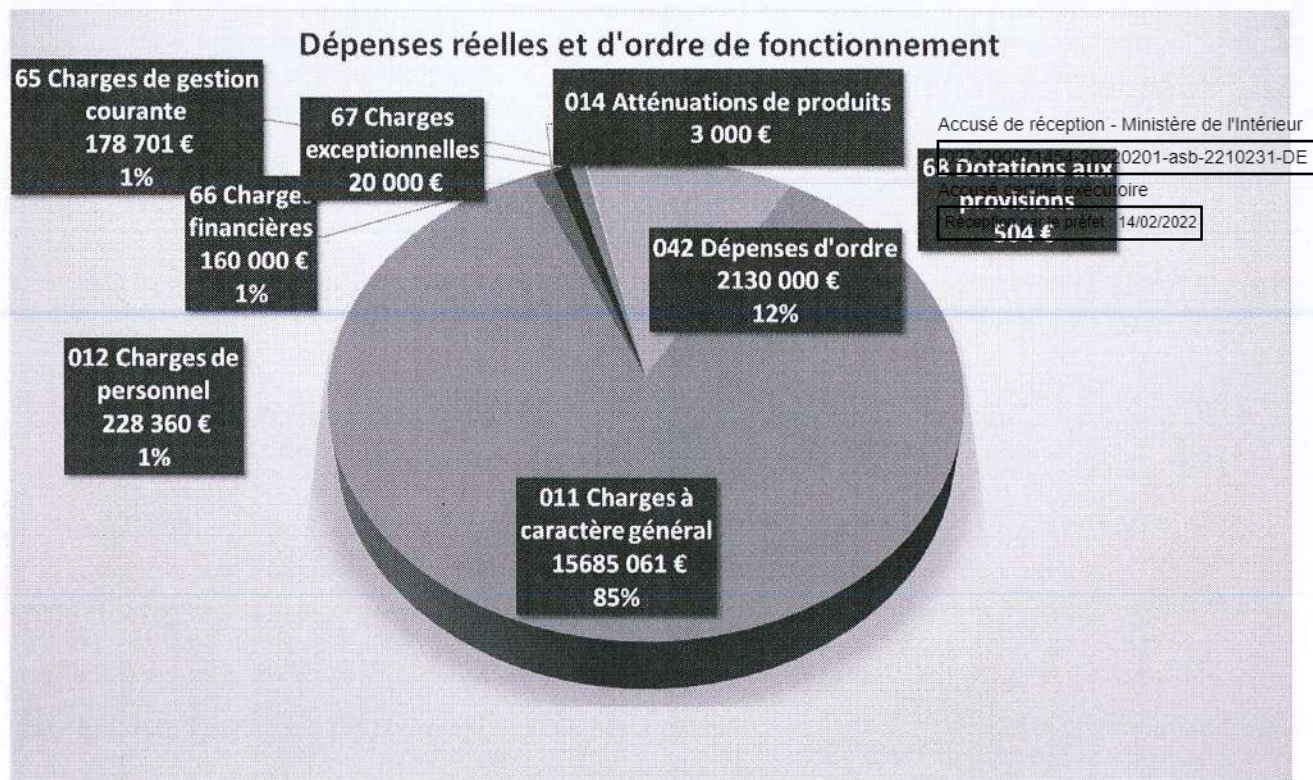
En recettes **d'impôts et taxes (chapitre 73)**, le versement transport est estimé à 8 950 k€. Celui-ci est assis sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés ETP. Le versement transport a été ré-institué par délibération du 11 avril 2017 sur le territoire d'EPN au taux de 0,90 %, assorti d'un mécanisme de lissage pour les communes de l'ex-CCPN (progressivité des taux passant de 0,15 % au 1er juillet 2017 à 0,90 % au 1er janvier 2022).

Les **dotations et subventions (chapitre 74)**, comprennent majoritairement :

- la participation de la Région versée au titre de l'exercice de la compétence transport scolaire (5 834 290 € soit 98% du poste),
- une participation du département de 75 068 € visant à compenser les services mis en place dans le cadre de la fermeture du collège Pablo Néruda (manque à gagner pour epn sur la redevance versée par Trans urbain),
- une participation des communes extérieures à EPN au titre de l'exercice de la compétence transport scolaire.

Les **produits des services (chapitre 70)** sont essentiellement constitués des recettes Trans Urbain des usagers.

Les **produits de gestion courante (chapitre 75)** correspondent à la redevance d'usage versée par Transurbain à EPN en application du contrat OSP pour la mise à disposition des véhicules nécessaires à l'exploitation du service.



Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 16 275 626 €.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 2 130 000 € au titre des amortissements.

Les **charges à caractère général (chapitre 011)** qui représentent 96% des dépenses d'exploitation sont composées notamment :

- des sommes versées à Trans Urbain dans le cadre du contrat OSP pour 14 016 703 € (soit 89% du poste),
- des marchés et contrats de prestation souscrits dans le cadre de l'exercice de la compétence transport scolaire : 1 213 727 €

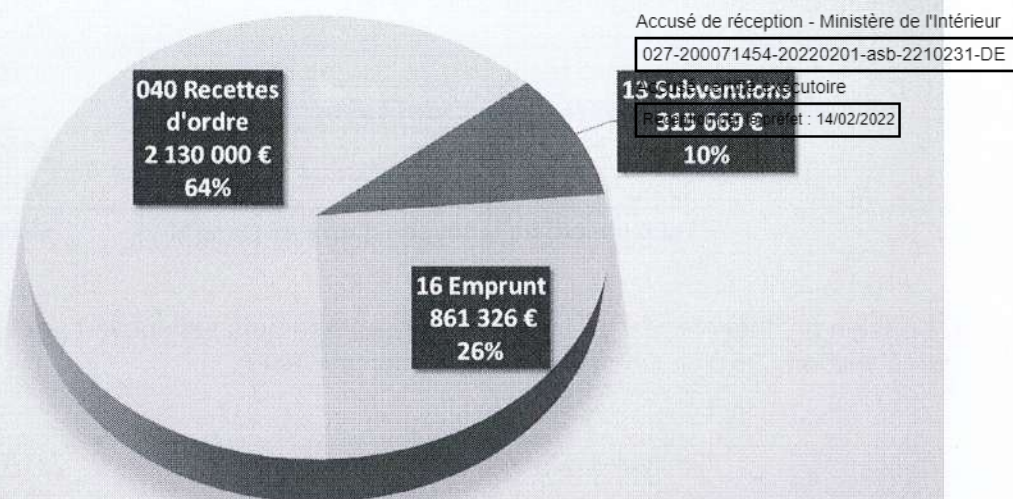
5.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 3 307 045 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 177 045 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 2 130 000 € au titre des amortissements.

Recettes réelles et d'ordre d'investissement



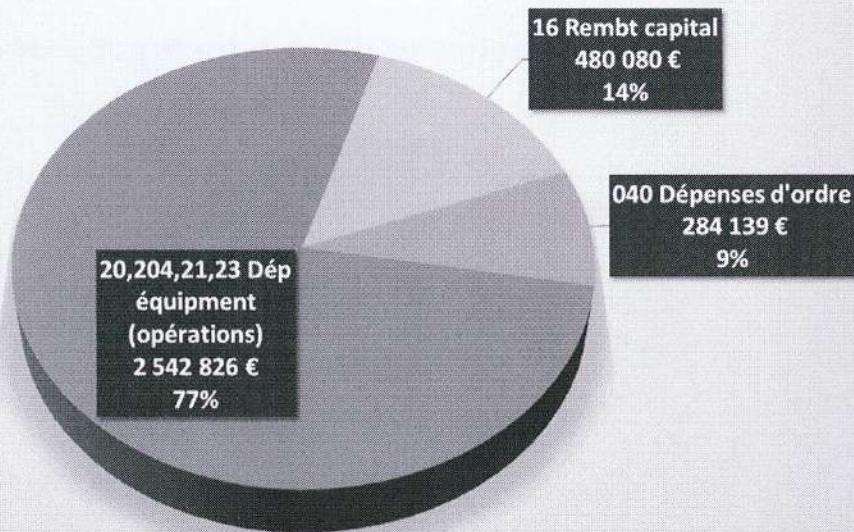
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 022 906 €.

En recettes, une subvention DSIL de 315 669€ est prévue au titre des aménagements des voies vertes.

Il n'y aura plus de recette de FCTVA, car au 1/01/2022, le budget mobilité bascule en totalité en HT.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 284 139 € inscrits au titre des subventions transférables pour l'exercice 2021.

Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 542 826 €. Elles concernent principalement :

- l'acquisition de 4 bus standard et 1 minibus pour un montant total de 1 090 000 € HT,
- La remise aux normes de la station carburant pour 390 000€,
- L'aménagement des voies vertes pour un montant de 743 500€

Le remboursement du capital de la dette est de 480 080 €.

6 Budget ZA la Croix Prunelle

L'équilibre général du budget se présente ainsi :

Dépenses réelles d'investissement	10 000 €
Recettes réelles d'investissement	0 €
Besoin de financement	10 000 €
Remboursement capital	40 000 €
Total besoin de la section d'investissement	50 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20220201-asb-2210231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2022

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	274 978 €
Dépenses réelles d'exploitation	13 268 €
Autofinancement brut	261 710 €
Nouveaux emprunts nécessaires	- €

Décomposition de l'autofinancement

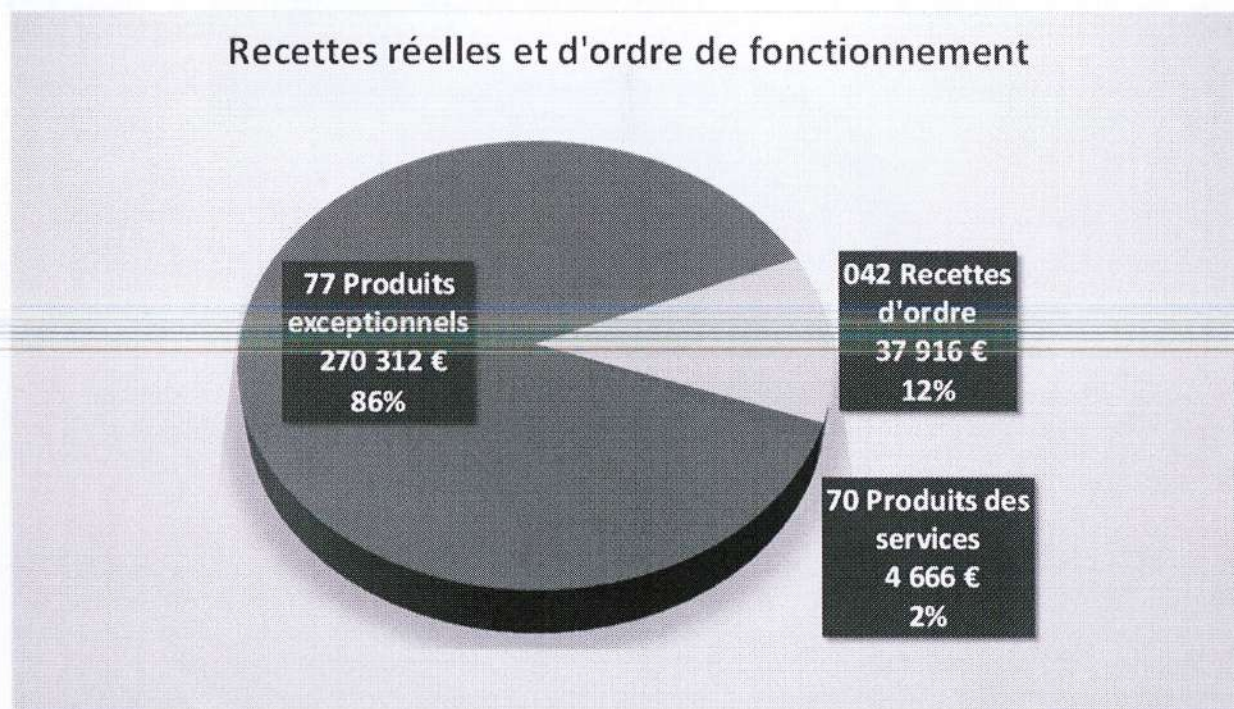
Dotation nette aux amortissements 52 584 €

Virement complémentaire 209 126 €

6.1.1 Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 312 894 €.

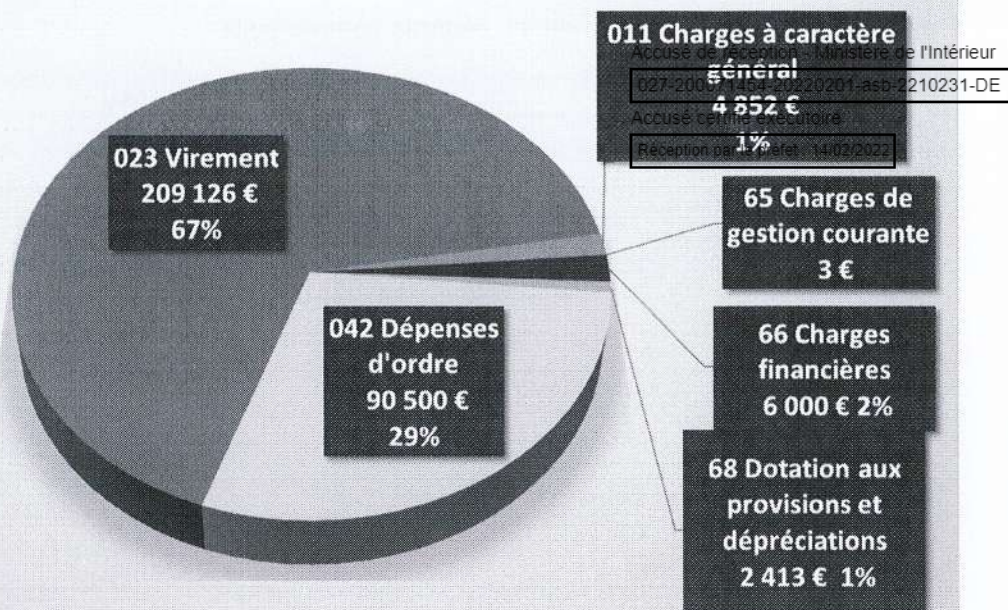
Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 274 978 € dont 270 312 € de vente de terrain.



Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 13 268 €.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 299 626 € : 90 500 € ont été inscrits au titre des amortissements et 209 126 € au titre du virement à la section d'investissement.

Dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement



6.1.2 La section d'investissement

Les recettes d'investissement sont des recettes d'ordre s'élevant à 299 626 € : 90 500 € ont été inscrits au titre des amortissements et 209 126 € au titre du virement à la section d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 50 000 € dont 10 000 € pour des frais de géomètre.

Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



7 Les autres budgets annexes (zones d'activités et d'habitat)

Ces budgets sont au nombre de 11, répartis comme suit :

ZONES D'ACTIVITES HTVA	1 218 634	2 508 252	3 726 886
ZAC DU LONG BUISSON 1	125 000	935 000	1 060 000
ZAC DU LONG BUISSON 2	230 000	547 250	777 250
ZAC DU LONG BUISSON 3	0	0	0
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	0	370	370
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	852 271	879 116	1 731 387
ZA GAUVILLE PARVILLE	0	4 859	4 859
ZA DE MISEREY	2 000	2 000	4 000
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	9 363	139 197	148 560
ZAC DES VIGNES-DROISY	0	460	460
ZONES D'HABITAT HTVA	258 000	1 557 020	1 815 020
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	258 000	1 556 000	1 814 000
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	0	1 020	1 020
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	1 476 634	4 065 272	5 541 906

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20220201-asb-2210231-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet : 14/02/2022

Les budgets annexes des zones retracent l'intégralité des dépenses et recettes de chaque opération d'aménagement. Le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison avec leur prix de vente, le gain ou la perte réalisée sont déterminés à l'issue de l'opération quelle qu'en soit la durée.

Les BP des différentes zones sont construits de façon à respecter la méthode comptable dite de « l'inventaire intermittent ».

Les dépenses sont comptabilisées lors de leur réalisation à la section de fonctionnement. La méthode comptable dite de l'inventaire intermittent consiste, à chaque fin d'exercice, à déstocker les dépenses réalisées et à les restocker. Le compte de stocks augmente ainsi d'année en année au fur et à mesure que les acquisitions, études et travaux valorisent le patrimoine de la zone.

De même les recettes de cessions intervenues en cours d'opération sont virtuellement « stockées », via la constitution d'une provision, afin de conserver la trace de l'intégralité des dépenses et recettes. Cette méthode explique la prévision d'opérations d'ordre qui impliquent des volumes budgétaires importants mais aucun flux financier réel.

Les services s'approprient de nouveaux outils d'analyse et de gestion pluriannuelle afin d'accorder la stratégie financière avec les enjeux économiques des actions de développement d'EPN s'appuyant sur les réserves foncières et les dynamiques de zones.

En termes d'activité réelle, les principales actions prévues au BP 2022 sont les suivantes :

7.1 Principales recettes foncières attendues

Budget	Montant
ZAC DU LONG BUISSON 1	805
ZAC DU LONG BUISSON 2	297
ZAC VALLON FLEURI	1 500
ZA L'ARBRE SAINT GERMAIN - MARCILLY	63

7.2 Principales actions

Des enveloppes sont ouvertes pour la réalisation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20220201-asb-2210231-DE

Budget	Montant	Commentaire
ZAC DU LONG BUISSON 1	70 k€	Provision géomètre: division foncière avant-vente et plans de recollement pour le classement de la voirie dans le domaine public
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	851 k€	Travaux d'aménagement du parc d'activités des Surettes + frais de géomètre et frais de notaire
ZAC DU LONG BUISSON 2	30 k€	Provision géomètre: division foncière avant-vente et plans de recollement pour le classement de la voirie dans le domaine public
ZA L'ARBRE SAINT GERMAIN - MARCILLY	7,5 k€	Mission géomètre + mission avant vente de terrain

GLOSSAIRE

CAF	Capacité d'autofinancement	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 027-200071454-20220201-asb-2210231-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 14/02/2022
CAF brute	= Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement	
CAF nette	= CAF brute – remboursement de l'annuité de dette en capital <i>NB: les intérêts font partie des dépenses réelles de fonctionnement</i>	

	Recettes fiscales
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	Taxe sur le foncier bâti
TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
TH	Taxe d'habitation

	Dotations de l'Etat
DGF	Dotation globale de fonctionnement <i>Constituée de deux parts:</i> - La dotation de compensation (ex « part salaires » de la taxe professionnelle) - La dotation d'intercommunalité

	Compensations de la réforme de la taxe professionnelle
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (dotation de l'Etat)
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources (fonds de compensation « horizontal », alimenté par les collectivités « gagnantes » de la réforme)

	Péréquation
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales